

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

SÉANCE PUBLIQUE DU LUNDI 6 JUILLET 2020

Présidence de M. Jean-François DEBAT

Convoqué en exécution de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Ville de BOURG-EN-BRESSE s'est réuni le lundi 6 juillet 2020 à 16h00, à AINTEREXPO, sous la présidence de M. Jean-François DEBAT, Maire.

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, nous allons pouvoir commencer notre Conseil municipal. Je vous remercie d'avoir pu être présents pour les élus du Conseil municipal à 16 heures, qui est un horaire inhabituel évidemment mais qui tient compte du fait que nous avons un ordre du jour qui est chargé, dans la mesure où il y a à la fois des délibérations liées à l'installation du Conseil municipal, un certain nombre de désignations et des délibérations administratives de mise en route, c'est toute la première partie du Conseil, et puis ensuite, évidemment, notre ordre du jour qui tient compte du fait que cela fait maintenant plusieurs mois que notre Conseil municipal n'a pas pu statuer sur les affaires de la Ville. Je remercie ceux qui ont pu s'organiser dans leur emploi du temps professionnel pour pouvoir le faire.

Je vous indique pour cette séance du Conseil municipal les excuses :

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Gérard LORA TONET, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Agnès BLOISE à partir de la n°2, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSSAT, Michaël RUIZ

Excusés ayant donné procuration :

Patricia MEDEVELLE à Catherine NOURRY, Sara TAROUAT-BOUTRY à Jean-Luc ROUX, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN pour la n°1 et à partir de la n°16

Mes chers collègues, nous allons pouvoir entrer dans l'ordre du jour de notre conseil. Je vous fais simplement une observation sur le masque. Nous sommes dans une ambiance desserrée, donc il est clair que le port du masque pendant une longue séance peut être pénible pour chacun. Je vous invite à faire preuve de discernement. Je l'enlèverai probablement moi aussi à certains moments, au moins quand il y a des interventions un peu longues ou sur des sujets que je rapporte et je vous invite évidemment, compte tenu du nombre que nous sommes et des distances, à vous sentir libres, le cas échéant, de retirer votre masque. Il m'avait semblé souhaitable que nous le portions sur le principe sur le début du conseil. Ensuite, dès lors que nos distances sont toutes respectées il faut que chacun se sente libre de le retirer à certains moments ou définitivement.

A été mis sur table un bulletin prérempli qui correspond au seul vote qui est obligatoirement par la loi à bulletin secret et qui correspond à l'élection des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Donc nous voterons à bulletin secret sur cette délibération sachant pour les autres je vous demanderai, mais je le ferai le moment venu, d'accepter le principe du vote à main levée.

Néanmoins, sur ce bulletin il y a une erreur qui s'est glissée. Vous voyez sur votre bulletin que le dernier nom qui vous est proposé est Marie-Jo Bardet alors qu'en réalité, compte tenu des derniers échanges qui nous ont été notifiés par l'opposition municipale, c'est Michaël Ruiz qui est candidat. Donc je vous invite, mes chers collègues, ce ne sera pas un motif de nullité, à considérer pour ceux qui voteront pour la liste qui est proposée à remplacer le mot M-Jo Bardet par les lettres M. Ruiz. En tout cas, c'est la candidature qui est proposée de manière coordonnée par l'opposition municipale.

PARTIE 1 - DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE.- La première partie comprend des délibérations relatives à l'installation du Conseil municipal, donc les compositions des commissions permanentes, des indemnités des élus, des droits de formation et puis des délibérations de personnel territorial qui sont des délibérations également d'installation et de début de mandat.

Je vous indique que ces délibérations donneront lieu à ce qu'on appelle dans notre règlement un appel simplifié, c'est-à-dire qu'elles ne seront pas lues mais, évidemment, le débat pourra être ouvert sur ces délibérations qui sont toutes les délibérations notamment de 9a à 9i ainsi que la délibération n°10 et donc elles ne seront pas formellement présentées par des rapporteurs.

RAPPORT n°1 - Commissions permanente du conseil municipal - Constitution et désignation des membres.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Ce nombre de commissions permet de faire un regroupement pertinent de dossiers entre les membres de l'exécutif et permet aussi d'avoir un nombre de commissions limité à 6, ce qui rend plus facile la présence notamment des élus minoritaires dans ces commissions. Si nous en avions 10 elles auraient probablement des horaires qui seraient complexes.

Il vous est proposé de composer ces commissions. Chacun d'entre vous a à sa place un petit dossier récapitulatif de toutes les propositions qui ne seront donc pas forcément toutes énoncées. J'énoncerai évidemment les représentations de la Ville mais elles ne seront pas toutes énoncées et je vous invite à vous rapporter à ces commissions, donc les commissions municipales.

Nous commençons par les commissions municipales qui sont les 6 commissions que je viens d'évoquer avec les membres qui sont énoncés.

Y a-t-il sur la question des commissions municipales auxquelles on rajoute la Commission d'appel d'offres, l'instance collégiale pour les marchés à procédure adaptée et la Commission d'ouverture des plis. Toutes les commissions comprennent des représentants évidemment de la majorité et de l'opposition mais les commissions municipales d'appel d'offres ont un règlement plus strict. Donc sur 5 c'est 1 titulaire et 1 suppléant qui ne sont pas issus de la majorité. Il est proposé à chaque fois que ce soit Agnès Bloise et Michaël Ruiz qui soient désignés par notre assemblée.

Je mettrai aux voix dès que nous aurons évoqué ce sujet, l'intégralité des commissions permanentes du Conseil municipal. Nous voterons ensuite pour le CCAS. Donc nous nous arrêtons à la page 4 de votre document.

Y a-t-il sur ces différentes questions des observations, des demandes d'intervention ?

M. REIHANIAN.- Merci Monsieur le Maire. Notre démocratie locale est en crise et si nos concitoyens ne vont plus voter c'est qu'ils considèrent que notre système de démocratie représentative est à bout de souffle et attendent de nous que nous la refondions. Or, refonder la démocratie locale c'est commencer par respecter et rendre pleinement au Conseil municipal sa fonction délibérative. Le Conseil municipal ne doit pas devenir une simple chambre d'enregistrement des délibérations purement administratives. Au contraire, notre assemblée a vocation à être le cœur battant de notre démocratie locale et précisément à travers et par l'intermédiaire de ses commissions municipales permanentes.

Ces commissions-là doivent permettre précisément le fonctionnement et le bon fonctionnement du Conseil municipal notamment dans le cadre de la préparation des délibérations, l'améliorer en faisant dialoguer ensemble des élus de la majorité et des élus de l'opposition en dépassant parfois les clivages politiques souvent stériles et construire collectivement des solutions d'intérêt général.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, vous nous proposez de passer de 7 commissions à 6 commissions, cela d'ailleurs contrairement aux dispositions de notre règlement intérieur prévoyant précisément 7 commissions permanentes.

En faisant ce choix de retirer une commission vous lancez un signal extrêmement préoccupant. Préoccupant pour le fonctionnement de notre assemblée. Préoccupant pour la considération que vous portez au rôle des élus, y compris d'ailleurs à ceux de votre majorité. Préoccupant tout simplement pour notre démocratie locale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres interventions ?

J'indique simplement que le règlement intérieur avait été toiletté au début de la dernière mandature. Il le sera également. Nous avons une questure d'ailleurs le 22 juillet qui prendra acte et qui décidera du nombre de commissions. Si elle décide d'un nombre plus important nous en redélibérerons.

Je vous propose de passer au vote et donc de désigner d'abord les représentants de la Commission municipale d'appel d'offres et de l'instance collégiale pour les marchés à procédure adaptée.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Commission d'ouverture des plis :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Commission Démocratie locale - Education - Jeunesse et Politique de la Ville :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Commission Solidarité et Droits humains :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

Commission Administration générale - Finances - Ressources humaines :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Commission Transition écologique - Alimentation durable - Urbanisme - Déplacements - Patrimoine et Energies :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Commission Culture - Relations internationales - Commerce et Animation de la Ville :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Commission Sports :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°2 - Centre communal d'action sociale - Fixation du nombre d'administrateurs - Élection des membres du conseil municipal.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je vous propose de fixer comme c'est le cas aujourd'hui à 12 le nombre de membres, en plus du Maire, Président de droit.

Y a-t-il des observations ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Nous devons voter ensuite à bulletin secret.

Il est procédé au vote.

Ville de BOURG EN BRESSE - Conseil Municipal du Lundi 6 Juillet 2020

page 4

Mme Mallet est désignée assesseur.

RAPPORT n°3 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

a - Désignation des représentants du conseil municipal et des représentants d'associations locales.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas je propose de mettre aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

b - Saisine pour avis de la CCSPL - Délégation donnée au Maire pour la durée du mandat

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°4 - Commission d'appel d'offres - Désignation des membres.

RAPPORT n°5 - Commission d'ouverture des plis - Désignation des membres

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Je l'ai fait voter par anticipation, ce n'est pas bien, donc je vous demande de reconfirmer votre vote sur cette Commission d'appel d'offres, de même pour la Commission d'ouverture des plis.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°6 - Organismes divers et associations - Désignation des représentants du conseil municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des observations sur cette question ?

- A L'UNANIMITE des votants (36 voix), 7 Abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSAT, MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON et RUIZ)

Le SIEA tiendra son assemblée générale électorale le 24 juillet, nous l'avons su aujourd'hui. La convocation est parvenue en mairie aujourd'hui donc je vous donne l'information pour que les délégués de la ville puissent noter cette date.

RAPPORT n°7 - Indemnités de fonction des élus.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, depuis 30 ans la méfiance de nos concitoyens envers les politiques ne cesse de croître. Les raisons sont connues : gaspillage de l'argent public, manque d'exemplarité, cumul de mandats et d'indemnités ou encore des pratiques d'un ancien temps consistant à cumuler une rémunération de haut fonctionnaire et des indemnités d'élus locaux.

A Bourg-en-Bresse nous n'avons, malheureusement, pas été épargnés par cette pratique qui a d'ailleurs lourdement entaché l'image de notre ville en janvier dernier à l'occasion de la sortie d'une enquête de Vincent Jauvert "*Les voraces*".

Nous avons aujourd'hui l'occasion de réaliser tous ensemble un acte d'exemplarité en baissant les indemnités des élus à commencer par celles du Maire. Vous l'avez refusé et nous en prenons acte.

En revanche, à l'occasion de la prochaine modification du règlement intérieur qui interviendra dans les prochains jours, les prochaines semaines, je l'espère, nous proposerons avec l'ensemble de notre groupe et l'ensemble de l'opposition municipale une rémunération des élus en fonction de leur travail et en fonction de leur présence. Les règles de la vie quotidienne doivent être appliquées pour tous et pour toutes.

Comment expliquer qu'un salarié de chez Renault Trucks qui est absent une journée de travail subira une retenue d'une journée de salaire alors qu'un élu de cette assemblée absent une journée ou absent en commission ou en conseil municipal ne voit jamais baisser son indemnité ?

Nous proposerons donc une baisse des indemnités des élus notamment au prorata des absences en conseil municipal et en commission, cela au nom d'un principe simple, cela au nom d'un principe clair, celui de l'exemplarité qui doit conduire au quotidien nos actions au service des Burgiennes et des Burgiens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Reihanian.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. RUIZ.- Chers collègues, une petite intervention car j'ai voulu laisser se dérouler les votes des commissions et je tenais à vous signaler que, conformément à l'article L2122 alinéa 5 du Code général des collectivités territoriales, j'ai saisi M. le Préfet, copie au tribunal administratif de Lyon, puisqu'il existe une incompatibilité de fonction pour l'un de vos adjoints entre son mandat d'élu et son activité professionnelle.

Par respect pour lui je ne citerai pas son nom, bien évidemment, mais, Monsieur le Maire, je tiens à votre disposition l'ensemble des éléments.

C'est la petite intervention que je voulais faire avant. Et, bien sûr, je rejoins mon collègue Aurane sur le nombre d'adjoints et leur rémunération.

M. LE MAIRE.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre observation, d'abord sur le sujet que vous évoquez

je ne le connais pas. Donc nous l'évoquerons. Vous auriez pu le faire autrement et nous aurions pu dans ce cas-là avoir les éléments de réponse. Il n'y en a pas, dont acte. Nous verrons ce qu'il en sera lorsque nous aurons davantage d'éléments sur le fond.

Pour ce qui concerne la question générale des indemnités des élus, je le dis très tranquillement et je l'ai toujours dit dans la majorité ou dans l'opposition, la démocratie a aussi un coût dans le sens où si l'on veut avoir des élus qui soient effectivement disponibles, Monsieur Reihanian vous avez raison, disponibles veut dire présents, si nous voulons également avoir des élus qui, parallèlement à leur activité professionnelle, puissent se dégager et simplement pour assurer aussi l'indépendance de leur action, la loi a prévu des indemnités qui sont imposées comme des salaires même si elles n'en sont pas, elles sont liées à la fonction, elles ne sont pas liées au nombre d'heures que l'on fait, elles sont liées à la fonction et elles permettent de prendre en compte ce que chacun d'entre nous avec ses responsabilités consacre à la collectivité.

Rapporté au temps horaire chacun conviendra, et c'est le cas pour tous les élus de cette assemblée, que c'est une indemnité qui reste tout à fait modeste.

Pour le reste, je n'ignore pas que le débat est général dans le pays sur la question du statut des élus. J'attire juste l'attention sur le fait que ces débats peuvent prendre très vite des tours qui sont systématiquement pénalisants pour ceux qui exercent les responsabilités, pour les partis dits de gouvernement puisque ce que vous dites ici aujourd'hui, Monsieur Reihanian, vous le dites en tant qu'élus d'opposition mais il y a des élus majoritaires qui sont de votre sensibilité et ils appliquent aussi les indemnités des élus.

Je considère que toutes les expressions sont naturellement libres. Je considère d'une manière générale que ces débats, lorsqu'ils existent, sont surtout générateurs de profit politique pour ceux, Monsieur Reihanian, qui ne s'inscrivent pas dans l'arc républicain, qui s'inscrivent dans les populismes et que donc c'est un sujet sur lequel il faut toujours être, vous l'avez été, conscient de l'impact qu'il a sur l'extérieur et de l'impact également qu'il a sur les mouvements qui, eux, ne se préoccupent pas véritablement des modalités de gestion parce qu'ils n'y sont pas confrontés.

Mais notre responsabilité à nous est de l'être et je veux des élus disponibles, des adjoints qui passent un mi-temps pour 800 € par mois et qui puissent réellement s'y consacrer.

Je vais donc mettre aux voix cette délibération.

Quant à l'autre question nous l'aurons lors du règlement intérieur.

- A LA MAJORITE des votants (37 voix), 4 voix contre (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT et M BUISSON)

RAPPORT n°8 - Droit à la formation des Elus et remboursement des frais de mission - Modalités

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Nous ne consommons jamais l'intégralité des crédits de formation et ce

sans empêcher jamais un élu de pouvoir y avoir accès.

Y a-t-il sur le droit à la formation des élus des demandes d'intervention ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°9 - PERSONNEL TERRITORIAL

a- Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels

M. LE MAIRE, Rapporteur, (Appel simplifié)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Je vais m'opposer, je vais voter contre car pour moi ces emplois contractuels sont des emplois très précaires actuellement et dans le statut également.

Il y a une loi de transformation de la fonction publique qui avait pour but de faire appel à ces contractuels.

Pour les remplacements je suggérerais plutôt de faire appel à des vrais intérimaires dont le statut est bien meilleur et bien mieux protégé. Cela n'empêchera aucunement le recrutement par la suite de cette personne par la municipalité.

M. LE MAIRE.- J'entends votre proposition, Monsieur Ruiz, la seule difficulté est que les textes sont eux-mêmes déjà restrictifs. Les contractuels ne peuvent pas être recrutés n'importe comment. On voit mal comment faire autrement pour les emplois d'été. On voit mal comment faire autrement que par un contrat lorsqu'une personne est absente pour un congé maternité, par exemple, lorsqu'elle est absente pour un détachement de courte durée, lorsqu'elle a une indisponibilité maladie qui se prolonge. Cette voie-là est une voie de souplesse qui existe depuis 1984 dans la fonction publique territoriale.

Je note votre opposition.

- A LA MAJORITE des votants (42 voix), 1 voix contre (M RUIZ)

b - Délibération autorisant le recrutement de professeurs des écoles dans le cadre d'une activité accessoire

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

c - Vacances des psychologues et des médecins

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

d - Surveillance de l'activité pêche sur le plan d'eau de Bouvent

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

e - Gratification pour les stagiaires accueillis dans les services

municipaux

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

f - Indemnités horaires pour travail de dimanches et jours fériés

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Je vais voter pour mais j'aimerais exprimer que je pense que ces salariés mériteraient beaucoup plus pour travailler les dimanches et les jours fériés. Je ne sais pas si la municipalité peut faire plus.

M. LE MAIRE.- On peut toujours faire plus dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales.

Si vous ne le prenez pas d'une manière ironique je dirais que j'ai noté quand même que depuis trois ans on a libéralisé dans le privé les conditions de travail du dimanche qui font qu'aujourd'hui on peut le mettre dans le contrat et certains salariés maintenant, depuis les ordonnances Pénicaud de fin 2017, peuvent travailler le dimanche sans être payés plus.

Mais il n'est pas interdit de faire mieux dans les collectivités territoriales que ce que le gouvernement a fait par ordonnance pour les entreprises.

Donc nous verrons aussi, et c'est un sujet avec les organisations syndicales, bien sûr, comment il est possible, le cas échéant, d'aller dans le sens que vous souhaitez.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

g - Versement de l'indemnité forfaitaire des agents sociaux pour travail du dimanche et des jours fériés

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

h - Liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

J'indique qu'aujourd'hui seulement 2 des personnels susceptibles de pouvoir en bénéficier bénéficient effectivement d'un logement de fonction affecté d'un loyer :

- *Le Directeur général des services dont la résidence principale n'est pas à Bourg-en-Bresse, sur un Type 2 dans une école.*

- *L'administrateur du musée de Brou dans le cadre d'une convention qui a été signée avec le Centre des Monuments Nationaux.*

Les autres directeurs adjoints de la ville ne bénéficient pas de logement de fonction.

- A LA MAJORITE des votants (42 voix), 1 voix contre (M RUIZ)

i - Liste des fonctions permettant l'attribution d'un véhicule de service ou de fonction

M. LE MAIRE, Rapporteur, (Appel simplifié)

J'indique simplement qu'aucune personne n'a un véhicule de fonction à la Ville.

Je rappelle la différence entre un véhicule de service et un véhicule de fonction. Un véhicule de service est un véhicule de la Ville qui peut être utilisé par certains cadres pour rentrer chez eux avec remisage à domicile et revenir au travail. Il peut leur servir domicile-travail mais pas à faire autre chose.

Un véhicule de fonction est un véhicule qui peut être utilisé par l'agent qui en bénéficie et également pour des déplacements à caractère personnel à condition de mettre le carburant. Mais ils ont le droit de partir en vacances avec.

Il n'y a aujourd'hui aucun véhicule de fonction à la Ville de Bourg-en-Bresse et il n'est pas prévu d'en attribuer. Il n'y a que des véhicules de service, c'est-à-dire que tous les agents qui bénéficient de possibilité de remisage, il y en a 11 au total, il y en avait 16 il y a une dizaine d'années, ne sont pas autorisés à faire un autre déplacement que le trajet domicile-travail.

- A LA MAJORITE des votants (38 voix), 5 voix contre (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN, RUIZ)

j - Création d'emplois de collaborateurs de cabinet

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (37 voix), 6 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSAT et MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON)

k - Mise à disposition d'un agent de Bourg Habitat

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Je vais voter contre. J'avais une question, pourquoi la personne n'est pas employée directement par la mairie car cela provoque un avantage subséquent par rapport aux autres collaborateurs de votre cabinet ? Elle est toujours employée Bourg Habitat, donc en cas de non-élection elle peut retourner à son emploi alors que les autres membres du cabinet peuvent se retrouver au chômage. Cela fait un avantage non-négligeable.

M. LE MAIRE.- Oui qui est justifié par le fait que ce n'est pas un poste de cabinet. L'assistante du maire est un fonctionnaire de la collectivité. Il y avait quand

j'ai été élu une assistante du maire qui a été mon assistante pendant quelques mois, qui est retournée dans les services sur un emploi correspondant à son grade. C'était une affectation à l'intérieur de la collectivité. Ce ne sont pas des emplois de cabinet.

Et la personne en question n'a pas souhaité muter à la Ville de Bourg-en-Bresse.

Donc nous sommes dans un cadre de convention de mise à disposition parfaitement réglementaire, mais qui répond au souhait de la personne et qui n'induit pas d'autre conséquence pour elle que le fait que si, effectivement, elle devait cesser ses fonctions pour une raison ou pour une autre, elle retournerait à Bourg Habitat. Elle aurait un emploi à Bourg Habitat. Mais si elle était agent de la Ville elle aurait de toute façon un emploi à la Ville puisqu'elle fait partie des personnels permanents de la collectivité et non pas des postes de cabinet.

Ceci est très ancien. C'est le fonctionnement de toutes les collectivités. Je vous l'indique simplement en réponse à votre question.

M. REIHANIAN.- Vous avez répondu à la question mais elle aura quand même une fonction de membre de cabinet puisqu'elle aura un rôle au sein du cabinet. Juste par transparence je pensais qu'il était utile de le mettre dans la délibération sous forme de nota bene.

M. LE MAIRE.- Je vous ai indiqué, c'est dans la délibération, qu'elle est mon assistante. En revanche, elle n'est pas sur un emploi de cabinet mais, effectivement, elle travaille avec moi quotidiennement comme d'autres agents de la Ville qui n'ont pas un statut de membre de cabinet, qui n'ont donc pas les mêmes responsabilités. Mais j'entends votre question et votre observation.

M. REIHANIAN.- L'assistante souvent dans un cabinet fait partie d'un cabinet. Dans toutes les collectivités cela se passe comme cela. C'est pour cela qu'on a cette réflexion-là avec M. Ruiz.

M. LE MAIRE.- J'ai donné les éléments de réponse sur la raison pour laquelle cette personne n'était pas agent de la collectivité. J'indique que c'est effectivement le cas de l'ensemble des assistants dans l'ensemble des collectivités territoriales qui ne sont en général pas membres des cabinets, en tout cas dans les villes, et que c'est une situation qui existe depuis des années à la Ville de Bourg-en-Bresse avant que je sois maire et, je n'en doute pas, lorsque je ne le serai plus.

- A LA MAJORITE des votants (36 voix), 5 voix contre (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN et RUIZ), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT et M BUISSON)

I - Tableau des emplois

M. LE MAIRE, Rapporteur,

Cela me donne l'occasion de faire une précision pour l'ensemble des membres du Conseil municipal, notamment les nouveaux membres du Conseil municipal.

Nous passerons très régulièrement des modifications du tableau des emplois de la collectivité et il est important que l'on se dise bien les choses. Il y a deux manières de gérer les emplois de la collectivité. Il y a environ 850 agents à la Ville de Bourg-en-Bresse et régulièrement des agents quittent leur poste parce qu'ils font une mutation, parce qu'ils prennent leur retraite. On recrute souvent un agent qui

est d'un grade intérieur à celui de la personne qui, par exemple, est partie en retraite.

Notre tableau des emplois n'est pas un tableau nominatif des emplois. C'est un tableau du nombre d'adjoints administratifs de première classe possible dans la collectivité, du nombre d'adjoints administratifs de seconde classe, du nombre d'attachés, etc.

Chaque fois qu'il y a une personne qui a un avancement elle quitte un grade, elle passe de rédacteur à rédacteur chef, il faut avoir créé le poste de rédacteur chef pour pouvoir nommer cette personne et ensuite on supprime le poste de rédacteur.

Donc il y a deux manières de gérer cela dans les collectivités. Aucune d'entre elles ne vaut mieux qu'une autre. Dans certaines collectivités on adopte un nombre de postes surnuméraire. On aurait, par exemple, plus de postes de rédacteur chef que de personnes nommées sur un poste de rédacteur chef, pour avoir la possibilité de nommer quelqu'un qui aurait eu une promotion sans avoir à modifier le tableau des emplois. Cela veut dire qu'on vote un volant supplémentaire et puis on gère ce volant. Cela ne change rien au nombre de personnes salariées de la ville mais cela permet de les nommer sans avoir à modifier le tableau des emplois et on le vote une fois par an.

À la Ville de Bourg-en-Bresse depuis des décennies, j'ai toujours vu cela depuis que je suis élu et certains ont rappelé que cela fait maintenant 25 ans, nous procédons différemment, c'est-à-dire que nous passons à chaque conseil municipal les adaptations qui sont nécessaires pour pouvoir procéder à ces évolutions de carrière. Donc très régulièrement nous créons des postes d'intitulé, nous en supprimons d'autres. Cela correspond non pas à des recrutements, à des augmentations nettes du nombre de personnes qui travaillent pour la Ville mais cela correspond à l'adaptation de notre tableau des emplois aux modalités de gestion de la ville.

L'engagement que nous avons toujours pris, et que vous pourrez vérifier en commission lorsqu'elles seront composées, c'est que nous indiquons toujours dans la délibération s'il y a une évolution du solde net d'emplois pour la Ville par le tableau qui est en bas. Et lorsqu'il y a une création nette, c'est-à-dire un emploi supplémentaire, il est mentionné en clair dans la délibération.

Cela signifie que quand nous votons, par exemple, la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet, suppression d'un emploi de rédacteur à temps complet, cela veut dire formellement que quelqu'un est passé d'un statut à un autre et que nous créons le poste de son nouveau grade, que nous supprimons le poste de son ancien grade.

Ce sont les modalités de gestion et la Ville fait partie de cette deuxième catégorie, donc on gère ainsi. Cela explique pourquoi, mes chers collègues, vous verrez à chaque conseil des adaptations du tableau des emplois et que lorsqu'il les rapportera l'adjoint chargé de l'administration générale indiquera s'il y a création nette ou pas. En l'espèce il n'y a pas création nette.

Voilà ce que je voulais dire. Ceci pourra vous être réexpliqué en commission, mais comme nous n'avons pas composé les commissions il n'a pas pu y avoir de commission et il me paraissait utile de faire cette explication pédagogique à l'intention de l'ensemble des nouveaux élus du Conseil municipal qui ne peuvent pas le deviner tout seuls.

Est-ce que cette présentation appelle des questions ?

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix)-

RAPPORT n°10 - Convention cadre de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

Cette convention cadre nous permet d'affecter à l'intérieur de cette convention des personnels qui travaillent pour les deux collectivités, qui peuvent, du coup, être mutualisés sur un seul poste, leur rémunération étant répartie entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. Cela permet plus de souplesse de gestion et cela permet sur des sujets qui sont partagés de pouvoir avoir un seul agent qui travaille une partie de son temps pour la Ville et une partie de son temps pour la Communauté d'Agglomération sur les mêmes sujets. Cela évite d'avoir deux postes créés, deux personnes à faire travailler ensemble et, le cas échéant, deux personnes à temps plein pour faire ce qui pourrait être fait par une seule personne à temps plein, en tout cas au-delà d'un temps plein.

(Suite de la présentation du rapport)

Y a-t-il des observations ?

M. RUIZ.- J'avais juste une petite question sur les emplois mutualisés. Est-ce qu'ils appartiennent uniquement à la Ville de Bourg ou est-ce que des emplois d'autres communes vont être mutualisés à l'agglomération également ?

M. LE MAIRE.- À ce jour ils appartiennent ou à la Ville de Bourg ou à la CA3B. Cela peut être un agent qui est un agent principalement CA3B qui travaille pour la Ville ou l'inverse.

Mon souvenir est qu'à ce jour celle-ci n'existe qu'avec la Ville de Bourg-en-Bresse. Il n'y en a pas, à ma connaissance, mais je pourrai vous apporter la précision, avec les autres communes urbaines de l'agglomération, étant entendu que les effectifs ne sont pas non plus comparables. Il y a environ 650 agents à la CA3B, environ 800 à la Ville de Bourg-en-Bresse et environ une grosse centaine dans la plus grosse des villes avoisinantes.

Nous vérifierons pour vous donner la réponse concernant les autres communes urbaines avec lesquelles il pourrait y avoir des conventions de mutualisation.

M. REIHANIAN.- Une intervention rapide pour vous dire que cette délibération va dans le bon sens, parce que quand cela va dans le bon sens notre groupe est capable de le dire, et je pense que cela va dans le sens de la démocratie et dans le sens de dépasser les clivages partisans comme nous le disions à l'instant. Cela va dans le bon sens et nous soutiendrons tout ce qui ira dans le sens d'une mutualisation des moyens et dans une rationalisation de l'argent public.

M. LE MAIRE.- Nous n'en doutons pas et nous aurons, j'en suis sûr, l'occasion de le mesurer dans les mois et dans les années qui viennent.

Merci de cette intervention.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Partie 2 - délibérations nécessaires au fonctionnement de la Collectivité

RAPPORT n°11 - Chambre Régionale des Comptes - Rapport d'observations définitives

M. LE MAIRE, Rapporteur,

Le rapport nous est arrivé daté du 19 juin, donc il est arrivé le 23 ou 24 juin. La loi implique qu'il soit présenté au premier conseil qui suit. C'est évidemment le conseil du 6 juillet.

Je rappelle que sur cette délibération nous n'aurons pas à voter. Nous ne votons pas un rapport. Il est inscrit pour qu'il soit bien certain que chacun d'entre vous, chaque élu de la Ville de Bourg a pris connaissance de ce rapport et de son contenu. Mais nous n'avons ni à approuver ni à désapprouver ce que la Chambre Régionale des Comptes a écrit.

Je passe la parole pour présenter la substantifique moelle et notamment la note de synthèse page 3 du rapport, à Thierry Dosch.

M. DOSCH.- La Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la commune de Bourg-en-Bresse pour l'exercice de 2012 à 2017. Ce contrôle a été engagé par lettre en date du 20 avril 2018. Les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté plus particulièrement sur la qualité de l'information budgétaire et comptable, l'analyse de la situation financière et la gestion du personnel.

Sur ces deux axes principaux, d'un point de vue financier c'est une analyse entre 2012 et 2017, je le rappelle, malgré une forte diminution des dotations de l'État pour 3,6 M€ la commune a su préserver, voire conforter son excédent de fonctionnement grâce à deux leviers : un plan d'économies et un ajustement des taux de fiscalité.

La capacité de désendettement est largement inférieure au seuil de prudence qui est de 9 ans, et 2 fois inférieure au niveau constaté par la CRC en 2008 qui était alors de 14 ans.

Il est actuellement pour le budget principal de la ville de 6,6 ans. La dette, je vous le rappelle, est passée de 55,9 M€ en 2008 à 39 M€ en 2012.

Aucune observation n'a été faite sur la comptabilité de l'engagement. Aucune observation sur la fiabilité des écritures comptables. Je vous rappelle que ce sont les fondements d'un budget.

Nous verrons tout à l'heure que tous ces indicateurs sont largement confortés. Nous le verrons lors du compte administratif de 2019.

La conclusion est que la situation financière de la commune de Bourg-en-Bresse est aujourd'hui équilibrée.

Du point de vue du personnel la CRC, après analyse, demande à ce que nous - j'emploie un terme un peu trivial - dépoussiérons un certain nombre de délibérations, chose qui a été faite à certains endroits et je vous le redonne :

- ↳ Délibérer pour encadrer le régime des heures supplémentaires. Cela a été fait dès le 10 février 2020.

- ↳ Régulariser l'attribution des logements de fonction.
- ↳ Formaliser un suivi des véhicules. Cela a été fait aujourd'hui.
- ↳ Délibérer sur les astreintes. Il y a un travail en cours.

Le reste fera l'objet d'un travail au long terme avec les organisations syndicales dans le cadre des CTP.

Voilà pour ce qui est une présentation synthétique du rapport dont tout le monde a, bien sûr, pris connaissance.

M. LE MAIRE.- Merci. Je rappelle que c'est la troisième fois depuis 12 ans que la Chambre Régionale des Comptes réalise le contrôle de la Ville de Bourg et je note avec un peu d'expérience que la Chambre Régionale des Comptes porte d'abord ses observations et celles qui sont le plus débattues sur la situation financière des collectivités, ce qui est d'ailleurs normal puisque c'est le premier rôle de la Chambre Régionale des Comptes au-delà d'observations de nature technique qu'il convient évidemment de prendre en compte.

Elle dit finalement ce que nous disons depuis plusieurs années, la situation de la ville est saine. La ville n'est pas riche. La ville n'a pas de marge. Mais, en revanche, la situation de la ville est saine. Sa dette est contrôlée. L'évolution du couple dépenses-recettes a été ajustée notamment sous le mandat précédent, et sous le quinquennat précédent nous avons, comme toutes les collectivités, eu à prendre en compte des baisses significatives, les plus importantes qui n'ont jamais été enregistrées par les collectivités territoriales, de dotations de l'Etat qui ont rendu nécessaire un plan de réduction des dépenses pour pouvoir faire face à ces réductions de dotations et maintenir une situation financière saine et une capacité d'investissement.

Force est de constater, et je m'en félicite, que c'est ce à quoi nous sommes parvenus et que la Chambre Régionale des Comptes vient de conforter.

Évidemment, le débat entre nous peut porter sur ces sujets, il porte surtout sur ce que nous faisons des moyens de la collectivité, et je pense qu'il est satisfaisant pour chacun d'entre nous de savoir que l'équilibre financier, la situation globale de la collectivité est saine ce qui permet un débat sur le fond entre nous sur les endroits où il faut dépenser plus, dépenser moins, investir plus, investir moins. Cela reste dans le débat politique.

En revanche, sur la situation financière de la ville, et c'est l'engagement que j'avais pris vis-à-vis des Burgiens entre 2008 et 2010 lorsque nous avons pris des décisions difficiles à l'époque, je leur avais indiqué que tant que je serais maire la ville ne reviendrait jamais dans les difficultés qu'elle avait connues. Je constate simplement que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes vient confirmer que tel est bien le cas.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers collègues conseillers municipaux, juste compléter les propos de M. l'Adjoint puisque dans ce rapport il est dit aussi que le taux d'imposition a durant le dernier mandat augmenté à trois reprises, qu'au niveau de la ville on a un tiers des logements d'occupation principaux qui sont des HLM et, comme vous le dites, la ville est pauvre et ce sera une difficulté sur les années à venir, c'est aussi votre politique sur ces 6 dernières années et qu'il y

avait aussi un souci au niveau des cantines, si on peut avoir une précision là-dessus, la ville qui n'arrivait pas à livrer apparemment tous les repas suffisants.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas exactement cela mais je vais vous répondre.

M. BUISSON.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous avons lu avec attention le rapport et votre réponse écrite et vous vous félicitez ce soir à de nombreuses reprises de votre bilan en choisissant soigneusement les morceaux de phrases qui vont dans votre sens, c'est une réaction assez normale, somme toute, du politicien habile que vous êtes.

Cependant, ce rapport souligne quand même des dysfonctionnements et des loupés dus à des habitudes parfois anciennes non corrigées. Reprenons point par point.

La commune doit améliorer l'inventaire de ses biens. Ce n'est pas comme si vous arriviez aux manettes, Monsieur Debat, comment se fait-il qu'après 2 mandats cela ne soit pas encore fait ? Sommes-nous si riches que cela ?

Le rapport acte, M. Coquelet vient de le dire, la hausse de la fiscalité en 2012, 2015 et 2016. Et les mots importants sont "au-dessus de la moyenne".

Nous vous avons alerté sur ce point lors des derniers conseils municipaux. Les Burgiens sont en moyenne beaucoup plus pauvres que dans le bassin de vie, presque deux fois plus pauvres et subissent une fiscalité plus élevée qu'ailleurs. C'est vrai que ce ne sont pas les mêmes.

L'endettement de la commune est soutenable, effectivement, mais il n'est pas précisé qu'il est irréprochable comme votre réponse le laisse entendre. Le rapport s'empresse de préciser que la ville n'a plus de marge de manœuvre supplémentaire. Un accroissement de l'investissement n'est plus possible sans hausse des recettes et donc de la fiscalité. Cela souligne tout de même une limite que vous évacuez un petit peu dans votre réponse.

La commune ne se conforme pas au régime des 1607 heures pour ses agents. Cette situation est ancienne et connue. Attendre le dernier moment pour la régler va mettre une pression sur les négociations salariales futures que vous auriez pu éviter à votre personnel déjà bien éprouvé par la crise du Covid.

L'encadrement du régime des heures supplémentaires n'est pas conforme au droit. Les heures supplémentaires, en théorie, et heureusement ce n'est pas le cas, pourraient de ne pas être payées car aucune délibération n'a été faite en ce sens ce qui fragilise le statut des salariés en cas de contestation des heures effectuées, par exemple.

Plus grave, diverses indemnités sont sans fondement juridique. Comment une ville préfecture de notre importance a-t-elle pu laisser perdurer une telle situation fiscale et juridique ?

Le suivi de l'attribution des logements qui a été délibéré aujourd'hui et des véhicules de service présentent des faiblesses, c'est le moins qu'on puisse dire. Le rapport souligne l'incapacité à contrôler cela et donc des abus éventuels.

Cela a été corrigé, comme je viens de le répéter, aujourd'hui. Vous avez entendu les reproches.

6 M€ d'écarts inexpliqués sur l'inventaire comptable du patrimoine de la ville entre deux relevés. J'aimerais juste une explication, comment expliquer cela, c'est quand même une somme.

Notre participation à certains organismes est erronée. Vous le saviez, vous avez avancé des explications mais le rapport souligne que rien n'a été fait pour le corriger. Avez-vous une explication aussi à ce manque de réactivité ?

Les membres du cabinet du maire au nombre de 21 : le rapport souligne que le rattachement de la Direction de communication à la Direction du cabinet est pour le moins inapproprié car il crée une confusion et un conflit de compétence. Vous le niez mais en même temps concédez que c'est peut-être à revoir. Il faudrait savoir.

Le rapport souligne aussi un point sensible sur les déclarations de postes vacants postérieures à l'embauche. J'aimerais aussi quelques explications. Il s'agissait sans doute de faire embaucher des personnes précises, des postes à profil sans faire connaître à l'avance la vacance du poste comme il se doit.

Le rapport souligne le caractère répétitif de ces entorses à la loi. Il souligne aussi que la moitié des recrutements des agents non-titulaires est fait de façon irrégulière, 50 % tout de même pour la même raison.

Des irrégularités, le rapport en cite mais pas de dérive grave, certes.

Les logements de fonction, on en a fait une délibération aujourd'hui, du responsable du musée de Brou et du DGS qui n'acquittent pas les charges obligatoires comme ils devraient le faire. Un oubli ? Peut-être. Pas d'astreinte en contrepartie comme cela doit l'être.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que dit aussi le rapport. C'est précis. Et je vois que l'ordre du jour de ce conseil municipal tient déjà compte de certaines observations. Ce rappel à l'ordre a le mérite d'être public et scruté. Il est donc écouté.

Une entreprise qui aurait dérogé à ce point au droit du travail aurait peut-être été sanctionnée.

Ce troisième mandat sera certainement l'occasion, sans doute, de retrouver les bonnes pratiques.

M. RUIZ.- Je voulais compléter, voire peut-être faire des redites sur cette intervention. J'ai examiné en détail ce rapport de la Cour Régionale des Comptes et, effectivement, vous annoncez que la situation est saine mais à quel prix ? En 2008, 2010, 2015 et 2016 la somme de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le non bâti et sur le bâti a été augmentée, entraînant aujourd'hui une somme bien supérieure à celle constatée sur les communes de même taille au niveau national. Les charges de personnel de 2012 à 2014 sont en augmentation de près de 3 M. Ensuite on a constaté une baisse de 2015 à 2016 de 400 000 € et une augmentation de nouveau jusqu'à retrouver la situation de 2014.

Cela montre que malgré une annonce de 36 ETP en moins dont 18 ont été mutualisés rien n'a été fait sur une longue période pour gérer le personnel de la municipalité malgré vos annonces.

Le ratio charges de personnel et charges courantes s'est dégradé de 57,9 % à 61,9 passant au-dessus des communes de même taille également qui est à

58,7.

Sur le point 4.2.2 du rapport pouvez-vous apporter des précisions sur l'organisation en matière de ressources humaines quant à l'évolution du DGAS et son remplacement par un cadre qualifié ? Vous expliquez par votre réponse que la Ville a démontré son efficacité. Néanmoins dans votre réponse vous êtes prêt à reconsidérer en 2020 les modalités d'organisation de la DG et du service, c'est pourquoi, Monsieur le Maire, j'aimerais que vous nous précisiez d'où vient ce revirement si votre gestion était si efficace.

Sur le point 4.4.2 du rapport la Chambre relève des irrégularités également concernant l'attribution d'un véhicule de fonction à la personne faisant office de DGS ainsi qu'une augmentation de son régime indemnitaire avant même de prendre ses nouvelles fonctions, tout cela sans arrêté, sans délibération. Vous en conviendrez, Monsieur le Maire, nous nageons en pleine opacité. Certes, aujourd'hui nous avons voté pour que vous puissiez exécuter la délibération mais je suis sûr que mes collègues de l'opposition et moi-même serons attentifs à ce que ce genre de pratique ne se reproduise pas.

Sur le point 4.6 du rapport sur les avantages en nature vous expliquez que la Chambre n'a pas relevé d'irrégularité sur l'ensemble des avantages en nature faisant l'objet des déclarations correspondantes. Pourtant il est stipulé dans la partie 4.6.1.2 que le DGS et le responsable du musée de Brou bénéficient d'un logement sans convention d'occupation temporaire avec paiement de 50 % du loyer sans être soumis à astreinte.

En réponse à la Chambre vous vous êtes engagé à régulariser la situation en établissant des conventions pour régulariser les astreintes. Encore une fois, nous avons voté pour corriger cette situation après 12 ans d'irrégularité. Cela témoigne de l'opacité de vos décisions et du peu de considération que vous accordez à cette assemblée.

Enfin, le point 4.6.2 du rapport de la CRC concerne l'attribution des voitures de fonction. Là encore nous constatons une situation irrégulière ce qui explique le vote aujourd'hui.

Je terminerai sur les cantines dont mon collègue a parlé. Je pense qu'il y a une petite erreur d'appréciation. C'est la capacité de repas de 4500 et nous n'en servons que 2000. Peut-être faudrait-il suivre les recommandations de la Cour Régionale des Comptes sur une mutualisation avec les communes alentour ?

Enfin, Monsieur le Maire, on m'a toujours appris à faire bien du premier coup. Êtes-vous capable de tenir cette ligne ?

M. LE MAIRE.- Merci cher collègue.

D'abord, des observations sur les sujets de RH et ensuite sur la situation générale de la ville et les sujets de fiscalité, de cantine, etc.

Je le dis, quand une chambre régionale des comptes fait un rapport, quand la situation est catastrophique, quand la situation est sensible, quand la situation est difficile, délicate elle fait l'essentiel de son travail sur la situation financière de la ville. Si la situation est saine et n'appelle pas d'observation, qu'elle n'a pas de crainte, évidemment, elle va davantage sur d'autres sujets. C'est aussi sa fonction, c'est aussi sa mission, c'est aussi son rôle. Lors des précédents rapports la Chambre n'avait pas eu le loisir d'aller autant dans le détail sur un certain nombre de

choses parce qu'elle avait encore des inquiétudes sur la situation financière générale de la ville, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, il suffit de lire la fiche de synthèse qui le dit de manière extrêmement claire.

Sur la question de la gestion des ressources humaines, oui, il y a un certain nombre de sujets, on peut toujours s'améliorer. Les pratiques de gestion des ressources humaines peuvent toujours être améliorées. Certaines demandaient à être formalisées.

Je vais prendre un seul exemple sur lequel vous ne pourrez qu'être d'accord. Le Directeur Général des Services est aujourd'hui un DGA faisant fonction puisqu'il n'a pas le grade d'administrateur. Cela veut donc dire qu'il est DGA exerçant des fonctions de coordination et d'action générale parce que j'ai estimé que ses qualités professionnelles faisaient que sans attendre qu'il ait un grade déterminé il était apte à exercer les fonctions de directeur général des services pour la collectivité.

Son prédécesseur était administrateur, lui ne l'était pas. J'ai estimé que ce n'était pas une raison suffisante d'avoir le grade juste en dessous. Est-ce que réellement la qualité professionnelle d'une personne dépend uniquement de savoir s'il a atteint un certain grade ?

Aujourd'hui il réalise ces fonctions, il passe le concours, dans l'intervalle il fait le travail de DGS en étant moins payé qu'un administrateur. C'est tout bénéfique pour la ville et j'ai totale confiance en son travail et ses collaborateurs s'en félicitent également.

Il n'a jamais été nommé formellement Directeur Général des Services. Il est Directeur Général Adjoint faisant fonction de Directeur Général des Services. Il n'y a donc aucune irrégularité. La Chambre a été obligée de le reconnaître.

Deuxième exemple, un directeur général des services ou l'administrateur du Monastère royal de Brou qui n'avait pas de convention disant qu'il avait des astreintes. Mais, si vous allez à Brou vous voyez que l'administrateur général est là le dimanche, il est là le soir jusqu'à 22 heures. Le Directeur Général des Services est là aussi au Conseil municipal le soir, il reste au-delà des horaires de service, il revient le week-end. Donc les astreintes sont faites. Ce qui n'était pas fait c'était la convention qui liste les astreintes auxquelles étaient astreints ces personnels.

C'est une erreur, c'est un manque mais derrière, c'est ce que dit d'ailleurs la Chambre, c'est pour cela qu'elle les qualifie de sans gravité, elle nous demande de les toiletter, c'est fait et elle nous demande à l'avenir de veiller à ce que cela soit fait pour l'ensemble des agents. Ce sont des améliorations que nous allons également faire.

Par ailleurs, il y a des éléments qui sont factuellement erronés, je l'ai dit à la Chambre. Quand on n'a pas le grade d'administrateur et de directeur général des services on ne peut pas avoir de véhicule de fonction. Comme je vous l'ai indiqué il n'a pas un véhicule de fonction mais de service, donc il n'y a pas d'irrégularité.

Donc, il y a simplement une alerte de la Chambre Régionale des Comptes sur des modalités de gestion très anciennes que nous aurions probablement dû revoir, je l'admets, qui n'avaient pas été revues et qui l'ont été.

Et il y a un certain nombre de sujets qui donnent lieu à des préconisations d'amélioration de la gestion des ressources humaines. Nous sommes

une ville dans laquelle les appels sont systématiques à l'extérieur quand il y a des nouveaux postes. Il peut arriver que des erreurs soient commises ou que des omissions soient réalisées, c'est possible. Les consignes sont données pour qu'il n'y ait plus ce type d'omission à l'avenir et les services de la ville, sous l'autorité du DGS et de l'adjoint chargé des finances et des ressources humaines, s'attachent à corriger ce qui doit l'être dans le fonctionnement de notre gestion des ressources humaines.

J'en viens sur la cantine. Effectivement, ce qui est indiqué et qui est vrai c'est que l'unité de production culinaire flexible (UPCF) qui a été conçue il y a un peu plus de 25 ans a été calibrée pour pouvoir servir plus de repas que les seuls besoins de la ville de Bourg-en-Bresse, que ce soit d'ailleurs l'enseignement public ou l'enseignement privé mais également potentiellement elle pouvait servir les collègues et elle peut servir d'autres collectivités.

Depuis toutes ces années tous les maires successifs, mon prédécesseur, son prédécesseur, moi-même avons essayé de convaincre le Département sous toutes majorités successives que nous avons la capacité de servir les restaurants scolaires des collègues de la ville. Le Département n'a jamais souhaité le faire. C'est sa responsabilité, je n'en fais pas le reproche. Il a un mode de gestion déléguée, il a souhaité le conserver. Donc c'est sa responsabilité. Le dire ici n'est pas une attaque sur le Département, c'est un constat.

Pour la Région c'est différent puisqu'en réalité nos capacités ne seraient pas suffisantes pour pouvoir servir des lycées. Nous pourrions en servir un probablement mais pas davantage.

Ce que la Chambre nous dit ce n'est pas que nous perdons de l'argent, c'est que nous pourrions avoir une meilleure utilité collective si effectivement le restaurant scolaire, et je réponds à la fois aux deux intervenants qui l'ont évoqué, pouvait servir des repas dans d'autres collectivités proches par le système de la liaison froide qui a été développé par les services et qui aujourd'hui fonctionne fort bien.

Nous sommes en train de le faire avec une commune voisine mais, effectivement, c'est un sujet qui est devant nous. Très objectivement jusqu'à présent si nous ne l'avons pas réalisé - nous servons le restaurant universitaire, évidemment - ce n'est pas faute de volonté de la part de la ville mais faute de débouchés dans des collectivités territoriales proches. Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes va nous permettre d'intensifier nos échanges pour essayer de voir comment mutualiser cet équipement, lui donner davantage d'utilité collective parce qu'il a la capacité de le faire et vous avez, Monsieur Ruiz, Monsieur Coquelet, raison de le souligner. C'est bien cela.

Reste la question générale de la gestion de la collectivité. Oui, il est exact que dans les engagements que j'avais pris au début de mon premier mandat après l'ajustement de la fiscalité j'ai toujours indiqué et c'était dans mon programme de campagne en 2014, c'était écrit noir sur blanc dans mon programme de campagne en 2014 que si la situation financière de la ville le rendait absolument indispensable nous aurions des ajustements limités de la fiscalité locale. C'était écrit dans mon programme de campagne de 2014 au moment où beaucoup de maires faisaient campagne sur le fait qu'ils ne toucheraient pas à la fiscalité. Nous y avons eu recours deux fois pour 1,5 % chaque fois en début de mandat. 1,5 chaque fois cela fait 3 % sur 6 ans, cela fait 0,5 % en moyenne d'évolution des taux sur la période.

Parce qu'au moment où nous avons par ailleurs des diminutions

significatives de dotations de l'Etat le deal, le pacte, la présentation qui avait été faite à la population étaient des efforts par les services avec des réductions de postes, donc des réorganisations parce qu'on n'a pas abandonné une mission pour supprimer ces 36 postes qui sont actés. Ce n'est pas formel. La Cour le reconnaît. Il y a bien 36 équivalents temps plein en moins à la Ville de Bourg-en-Bresse. Ce n'est pas une gloriole, c'est que nous avons maintenu les missions et que les services ont fait des efforts importants pour pouvoir les réaliser avec moins d'effectifs.

A un moment, simplement, on arrête la baisse parce qu'au bout d'un moment vous ne pouvez pas demander aux gens de faire plus ou tout aussi bien avec moins. Cela a des limites. La réorganisation a eu ses limites. 7 % d'effectif en moins. Oui, nous avons décidé que nous n'irions pas au-delà.

Le deuxième élément a été les efforts sur les associations et sur les moyens des services, c'est-à-dire les diminutions de subventions et les diminutions de moyens des services.

Et le troisième a été l'ajustement limité deux années de suite de la fiscalité locale.

Donc, oui, comme par le passé et si vous remontez dans des rapports de la Chambre Régionale des Comptes il y a plus de 20 ans, vous verrez que la Ville de Bourg-en-Bresse comme toutes les villes-centres par rapport aux villes de banlieue a des taux qui sont plutôt au-dessus de la moyenne de la strate. Pourquoi ? Parce que nous assumons depuis des années aussi sous toutes les municipalités des charges de centralité que n'ont pas des villes de notre taille qui sont des villes de banlieue. Banlieue ne veut pas forcément dire pauvre mais ce sont des villes qui n'ont pas un théâtre à entretenir parce que le théâtre est dans la ville-centre, qui n'ont pas de centres sociaux parce qu'il n'y a pas de quartier d'habitat social dans leur secteur, qui n'ont pas plusieurs clubs de haut niveau dans des sports importants amateurs ou qui ne sont pas le lieu finalement dans lequel viennent non pas 40 000 habitants ou 45 000 mais 100 000.

Donc ces charges de centralité existent et nous sommes attachés avec la CA3B, c'était le pacte de 2016-2017, à les réduire parce que je rappelle que dans ce deal il y a eu des services supplémentaires en plus pour l'ensemble des petites communes pour 1.5 M€ et une prise en charge par la CA3B de charges de centralité assumées par la Ville de Bourg-en-Bresse seule pour 750 000 €.

Donc, oui, nous nous attachons à limiter ces charges pour les partager avec les communes voisines. Cela ne se fait pas en claquant des doigts. Cela a fait partie du pacte de fusion en 2017 et cela a été mis en œuvre.

Donc, allons plus loin. Nous aurons à discuter d'autres sujets et je suis sûr que les élus de la Ville de Bourg-en-Bresse sauront à ce moment-là dire que s'il y a des sujets qui méritent d'être partagés pour alléger un peu, partager un peu plus cette charge en contrepartie d'autres services pour les communes avoisinantes, en contrepartie d'autres services pour les maires des petites communes, cela pourrait être un nouveau deal gagnant-gagnant.

Enfin, je voulais simplement dire un mot sur l'observation de M. Coquelet qui est souvent évoquée mais qui, pour être souvent évoquée, n'est pas forcément exacte. Vous indiquez et c'est vrai, que le revenu moyen des habitants de la ville est nettement inférieur à celui du bassin de vie. C'est aussi le cas de toutes les villes-centres. Regardez Valence, regardez Saint-Etienne, regardez Roanne, regardez Chambéry. Pourquoi ? Tout simplement parce que les villes-centres par les services

qu'elles proposent permettent de répondre aux besoins de gens qui sont en situation plus modeste. Environ 80 % de l'offre de logements locatifs sociaux de l'ensemble urbain est sur la ville de Bourg-en-Bresse parce que quand on est au chômage, qu'on vend sa maison et qu'on revient en ville parce qu'on n'a plus les moyens, parce qu'on a eu un accident de la vie, un divorce, une séparation, le chômage, c'est le seul endroit où on peut vivre sans voitures parce qu'il y a les bus et c'est l'endroit aussi où on doit pouvoir trouver une offre de logement social, donc à moindre coût.

Donc, oui, la ville a depuis des années et nous avons stabilisé ce chiffre, nous sommes à 37, 38 % de logements locatifs sociaux. L'objectif est de développer de l'offre d'accession à la propriété. L'objectif est aussi de continuer à accueillir ceux qui en ont besoin, qui sont des ménages de ressources modestes et qui ont besoin de pouvoir se loger dans des conditions acceptables, dans des conditions satisfaisantes à Bourg-en-Bresse.

Mais, pour autant, cela ne signifie pas que ces personnes ne paient pas d'impôt. La taxe foncière est payée sur ces logements. Parfois l'Etat ne la compense pas mais c'est dû, cela fait partie des choses qui sont dues et ces ménages payaient également la taxe d'habitation lorsqu'il y en avait une. Maintenant ils ne la paient plus parce qu'il n'y en a plus mais globalement l'idée que le fait d'avoir plus de logements locatifs sociaux voudrait dire qu'il y aurait des gens qui ne paieraient pas d'impôts locaux est erronée.

Là où vous avez raison c'est que proportionnellement parce que leurs revenus sont moins importants ils en paient peut-être moins qu'ailleurs, moins que d'autres mais ils en paient. Et ils en paient souvent plus que des habitants de communes périphériques qui n'ont pas les mêmes charges.

Donc, ce débat nous l'aurons, c'est un vrai débat de fond. Vous l'avez d'ailleurs lancé comme tel ce débat sur la question d'équilibre du peuplement de la ville. Nous aurons l'occasion d'en débattre lors des orientations soit sur la rénovation urbaine, soit sur les sujets d'habitat, de logement mais voilà aussi les données de la question telles que je les vois avec la responsabilité et la vision qui est la mienne.

Mais, Monsieur Coquelet, cela nous permet d'engager un vrai débat de fond sur cette question-là. Je propose qu'on l'ait avec des chiffres et puis évidemment chacun a aussi sa sensibilité sur le sujet et vous avez exprimé la vôtre.

Voilà, mes chers collègues, sur ce rapport qui, je crois, a permis un échange assez large. Nous allons prendre acte que ce rapport a été inscrit, présenté et a donné lieu à un échange mais il n'y a pas de vote sur ce rapport. Nous en prenons acte et je vous propose de passer à la question suivante.

Dans l'intervalle je dois vous donner le résultat du vote sur la désignation de nos représentants au CCAS et je remercie Jessie d'avoir fait le travail.

Nombre de votants : 43.

Bulletins trouvés dans l'urne : 43.

Bulletins blancs ou nuls à déduire : 2.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 41.

La liste avec les 6 élus a obtenu 41 voix. C'est donc la liste qui a été proposée qui a été élue et qui représentera la Ville au CCAS.

RAPPORT n°12 - FINANCES EXERCICE 2019

a - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2019 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements - Approbation

b - Compte administratif - Exercice 2019 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements - Approbation

c - Affectation des résultats 2019 - Budgets ville, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements.

d - Rapport retraçant les actions de Développement social urbain entreprises en 2019.

e - Bilan des transactions de l'année 2019

M. DOSCH, Rapporteur,

Pour rappel, le compte administratif est la photo de l'exercice comptable 2019 de la situation exacte du compte à la fin du mois de décembre 2019.

Premier slide, il s'agit de comparer le réalisé au budget primitif au budget supplémentaire et aux différentes décisions modificatives. Il avait été prévu dans ces différents budgets 54 546 000 de charges. Nous en avons réalisé 54 232 000.

Nous avons donc moins de charges que ce qui était prévu, le tout avec une fiabilité de prévision de 99,4 %.

Au niveau des produits, 62 047 000 prévus, réalisé 62 171 000 : nous avons donc eu légèrement plus de recettes de produits que prévu à hauteur de 100,2 %.

Je dirais que cette photo en elle-même est déjà édifiante et si je me permettais de raisonner par une analogie simple sur un budget en gestion de bon père de famille nous avons dépensé un tout petit peu moins que ce que nous avons prévu et nous avons eu un tout petit peu plus de recettes.

J'en profite, puisque l'exercice du compte administratif 2019 a été fait sur l'ancien mandat, pour rendre hommage à mes prédécesseurs et notamment à Jean-Marc Gerlier qui était à l'œuvre à cette époque-là et qui nous permet d'avoir des comptes et d'envisager comme déjà vu l'avenir avec sérénité, même si la sérénité ne doit pas obérer des difficultés qui pourraient advenir, on le verra tout à l'heure. La crise du Covid-19 nous le rappellera aisément.

Évolution du périmètre et de la structure du budget pour peut-être un peu mieux le comprendre : le compte administratif doit se comparer à périmètre équivalent. Pour rappel, en 2019 il y a eu des transferts de compétences vers la CA3B (contribution au SDIS et allocation de vétéran, eau assainissement et eau pluviale). À chaque fois les équilibres financiers tendent vers la neutralité.

Certificats d'économies d'énergie et renonciation avance Floriot dans le cadre du plan de reprise de l'entreprise pour le mesurer aussi. Nous aurons à le revoir et à le resouigner. Dans le cadre de la rénovation énergétique de certains bâtiments par la SPL Oser c'est plus de 740 000 € de recettes qui sont arrivées en certificats d'économies d'énergie.

Nous avons ensuite un comparatif qui cette fois est de compte administratif à compte administratif et qui nous permet de voir les variations. Tout d'abord, des charges avec différentes catégories : charges à caractère général, charges de personnel, autres charges de gestion, charges financières et autres charges.

Je vous laisse voir les différentes évolutions qui se font cette fois-ci. Si on fait une évolution des charges réelles entre 2018 et 2019 à périmètre constant c'est +1,7. Nous comparerons tout à l'heure ces charges réelles à l'évolution des produits, donc des recettes, qui est à +2 %. Cela correspond bien à l'écart entre les deux courbes avec un différentiel qui est en faveur de la municipalité.

Les charges se répartissent comme suit :

- ↳ Produits des services rendus. +9,7 %. C'est essentiellement dû à plus de rentrées de services rendus à la population notamment au niveau de la restauration scolaire et autres.*
- ↳ Impôts et taxes.*
- ↳ Dotations et subventions.*
- ↳ Autres produits.*

Le slide suivant nous montre l'évolution de deux courbes importantes qui sont toujours à suivre, ce sont les recettes réelles de fonctionnement comparées aux dépenses réelles de fonctionnement. Nous voyons à périmètre constant que nous avons cette année, si on prend 2019, des recettes qui augmentent légèrement plus vite que les dépenses, ce qui est toujours un indicateur favorable.

L'inverse, on l'entend souvent, les financiers nous le répètent, attention à l'effet ciseau, c'est quand les courbes se rapprochent, cela doit immédiatement attirer notre attention.

Slide suivant, évolution du capital restant dû de la dette. On va en parler tout à l'heure au compte administratif. Nous sommes passés de 55 M en 2008 à une dette consolidée actuelle de 42 M. En taux de remboursement et d'extinction de la dette cela correspond à 6,6 années alors qu'elle était à plus de 14 ans en 2008.

On fait l'addition des deux courbes. La courbe bleue est ce qu'on appelle la dette consolidée avec la dette de la SPL Oser pour tout ce qui est rénovation énergétique.

Le slide suivant concerne la capacité d'autofinancement et le remboursement annuel de la dette. Pour l'année 2019 notre capacité d'autofinancement qu'on appelle brut est de 7,7 M€. Elle est largement supérieure au remboursement de l'annuité de la dette qui est de 5,1 M€.

Pour mémoire, si on revient à 2008 la situation était, là, très difficile puisque la capacité d'autofinancement ne permettait pas le remboursement du capital

de la dette.

Cela nous laisse donc, et on le verra tout à l'heure puisqu'il va nous falloir après répartir le constat 2019, un différentiel de plus de 2 M€.

Concernant l'investissement, de façon très technique le solde d'exécution qui est la différence entre les dépenses et les recettes, était de -2 566 000. Le solde reporté 2018 - on reporte l'année d'avant sur l'année suivante - est de 3 498 000. Le solde d'exécution est de 6 M et nous avons des soldes à réaliser 2019 en déduction, ce qui nous donne un besoin de financement de 4 391 000 €.

Toujours sur l'investissement, là c'est peut-être plus parlant, on a une année exceptionnelle, on va le voir avec une prévision de 20 M€ d'investissement et un réalisé de 17 555 000, soit un taux de réalisation de 85 %. Il était, pour mémoire, en 2017 de 80,6 % et en 2018 de 72,6 %.

Les dépenses d'équipement brut nous montrent que cette année 2019 a été une année exceptionnelle. On peut remercier les élus, les services d'avoir travaillé pour arriver à ce taux d'investissement et de réalisation pour la Ville de Bourg-en-Bresse.

Quelques rappels pour mémoire sans aller plus loin des principales opérations d'investissement de cette année. Je vous laisserai relire et prendre connaissance du tableau mais vous retrouverez l'entièreté de ces chiffres dans le rapport que vous avez eu avec le conseil municipal.

Ensuite, très rapidement, un rappel des recettes d'investissement pour un total de 18 259 000 € et un emprunt de 3 500 000 € inférieur à la prévision des budgets.

Voilà pour la présentation synthétique de ce compte administratif qui nous laisse, je le disais en préalable, dans une situation sereine, équilibrée, qui n'empêche pas, bien sûr, tout le monde le sait, la vigilance surtout avec la crise que nous venons de traverser et nous le reverrons tout à l'heure avec le budget supplémentaire.

M. LE MAIRE.- Merci Thierry de cette présentation. Merci également à la Direction des finances et du budget de ce travail de présentation.

Le compte administratif, on a coutume de le dire dans les collectivités, est la photographie de l'existant, photographie de l'exécution du budget précédent.

On vote des budgets, ce sont des intentions, des souhaits, des engagements, des volontés et puis après la question qui se pose est de savoir si on a réalisé ce qu'on avait envisagé. Et le compte administratif permet d'avoir une véritable vision de la situation financière de la ville, de ce qui a été dépensé, pas dépensé. C'est pour cela que les évaluations des situations financières des collectivités se font toujours non pas au budget primitif mais au compte administratif parce que c'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses dit le bon sens paysan et au-delà. C'est à la fin de l'année qu'on regarde ce qu'on a vraiment fait et quelles en sont les conséquences. Donc, c'est cela le compte administratif et il permet ce débat plus que le budget.

Deuxième observation, vous l'avez noté, le maintien de l'équilibre dépenses-recettes est un des objectifs non pas pour avoir zéro endettement, je n'ai jamais cru au zéro endettement, la dette est nécessaire parce qu'il y a des sujets sur

lesquels il est nécessaire, il est même légitime et il est normal d'étaler le paiement sur plus qu'une seule génération de contribuables communaux.

Lorsque l'on réalise un équipement petite enfance qui va durer 25 ans avant qu'il y ait de gros travaux l'emprunt est une manière normale d'étaler la charge de paiement. Il ne faut pas que cela dépasse les bornes mais en soi je n'ai pas de vision dans laquelle on devrait être à zéro emprunt.

À un moment donné une grande ville de France a essayé de gérer ainsi, la ville de Toulouse, au profit d'une augmentation très forte de l'endettement, des impôts pour pouvoir être à endettement zéro. Je n'ai jamais partagé cette philosophie parce qu'elle sous-entend qu'on ne peut pas étaler la charge de la dette.

De toute façon, nous ne le pouvons pas. L'objectif est de laisser la dette à un niveau acceptable et, encore une fois, avec les variations la dette est aujourd'hui de 20 % inférieure au moment où j'ai été élu maire puisque les élections - je ne le dirai pas tous les ans - sont toujours propices et c'est normal à revenir en arrière et c'est un objectif que de maintenir non pas ce chiffre en valeur absolue mais de maintenir une situation de dette qui reste tout à fait acceptable.

Il y a 4 ans j'avais indiqué que la dette augmenterait légèrement et qu'elle n'irait pas au-delà, qu'elle serait aux environs de 45 M€. Nous sommes à 43 tout simplement parce que nous avons investi fortement en intégrant les travaux par la Société Publique Locale régionale de la rénovation thermique de nos écoles et que nous étions arrivés à 38 M€. La Ville peut vivre aux environs de 45 M€ de dette dans des conditions parfaitement saines.

Pour ce couple dépenses-recettes 2020 ne sera pas 2019. Je vous l'annonce d'ores et déjà, nous le verrons dans un instant. Le compte administratif 2020 ne sera pas du même acabit que le compte administratif 2019 parce que crise Covid il y a eu, crise sanitaire et crise économique, parce qu'il y a eu des dépenses supplémentaires, parce qu'il y aura des recettes en moins, parce que l'argent que nous avons dû consacrer à ces dépenses d'urgence n'a pas empêché que d'autres dépenses ont continué de se faire. On a des économies mais il y a aussi des dépenses supplémentaires. Le bilan net sera plus dégradé par rapport à la situation de 2019.

Nous en ferons le compte en fin d'année mais, je le dis ici aujourd'hui, lorsque l'année prochaine au même moment, pas dans le même lieu, j'espère, dans le lieu habituel de nos séances, nous examinerons le compte administratif 2020 à coup sûr notre autofinancement ne sera pas le même. À coup sûr l'équilibre entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement ne sera pas le même. Il n'y aura pas un autofinancement aussi important. Il va probablement être mangé, probablement aboutir quasiment à zéro parce que quand il y a moins de recettes, plus de dépenses parce qu'elles sont exceptionnelles il y a forcément des conséquences derrière.

De la même manière, notre capacité à réaliser les investissements tels qu'ils étaient programmés au budget primitif ne sera pas la même. Nous ne réaliserons pas 75 % ou 80 % de ce que nous avons prévu en début d'année parce que quand pendant trois mois il n'y a pas de travaux et qu'ensuite ils repartent plus lentement comme dans toute l'économie bien évidemment ces ratios ne seront pas les mêmes.

Cette crise nous montre aussi qu'on ne gère pas une collectivité avec des ratios. Les ratios sont des indicateurs qui conduisent, qui guident, qui sont des cadres mais certainement pas des indicateurs ou des règles absolues qui devraient s'imposer dans tous les cas.

Donc nous partons dans cette crise avec une situation saine, avec un autofinancement suffisant par rapport à nos programmes d'investissement, avec un report pour l'exercice 2020 qui aura été en réalité utilisé pour les dépenses nécessaires à la gestion de la crise sanitaire. C'est ainsi. Toutes les collectivités de France et de Navarre, que leur exécutif soit de gauche, du centre ou d'ailleurs, seront confrontées à la même situation.

Et ce qui sera important c'est plutôt les perspectives pour 2021 et surtout 2022 qui devront permettre le retour à une situation plus stable. Mais ceci est une autre histoire.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce compte administratif en complément de l'intervention très exhaustive de Thierry Dosch.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je rappelle que la loi impose que je me retire au moment du vote. Je passe la parole à Isabelle Maistre qui fera voter lorsque je serai sorti.

Mme MAISTRE.- Je mets cette délibération aux voix.

- A L'UNANIMITE des votants (35 voix), 7 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSAT et MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON et RUIZ)

M. LE MAIRE.- J'indique, puisque nous sommes en début de mandat, le fondement de cette obligation qui vise à éviter que la présence du Maire n'empêche des élus de pouvoir manifester leur opposition au bilan de la gestion de l'élu. C'est pour cela que dans les communes on est obligés de pratiquer ainsi. Dans les départements et dans les régions on n'a plus besoin de pratiquer ainsi. Mais c'est dans la loi et c'est le fondement. J'ai néanmoins compris qu'il avait été approuvé. J'ai le droit d'entendre le résultat du vote !

Nous votons le point a sur le compte de gestion :

- A L'UNANIMITE des votants (35 voix), 7 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, CHAUSSAT et MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON et RUIZ)

J'indique que vous pouvez voter le compte de gestion. C'est juste de dire que les comptes du trésorier sont corrects.

Le compte administratif est l'acte politique, le compte de gestion est l'acte technique.

M. REIHANIAN.- On peut s'abstenir aussi.

M. LE MAIRE.- Vous pouvez vous abstenir sur tout ce que vous voulez, Monsieur Reihanian, ce n'est pas un conseil que je vous donne, je dis simplement que le compte de gestion est vraiment l'acte du trésorier et si vous l'aviez approuvé personne n'aurait pu venir en déduire que vous aviez approuvé le compte administratif. Ce n'est pas cela le sujet.

Le compte administratif a donc déjà été approuvé sous la présidence d'Isabelle Maistre.

Point 12 c :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Point 12 d :

Il est pris acte.

Point 12 e :

Il est pris acte du bilan.

RAPPORT n°13 - FINANCES EXERCICE 2020

a - Budget supplémentaire ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires et lotissements.

b - Affectations de subventions.

c - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions.

d - Produits irrécouvrables - Admission en non-valeur - Budgets ville et aérodrome.

e - Régularisation du remboursement d'une retenue de garantie sur marché suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise titulaire

M. LE MAIRE.- Nous en venons au budget supplémentaire pour tenir compte notamment de la crise sanitaire, de ses conséquences et de l'adaptation nécessaire du budget municipal. Habituellement notre budget supplémentaire est plutôt à la rentrée. Là, évidemment, la situation imposait de le faire dès maintenant.

M. DOSCH, Rapporteur,

C'est un budget supplémentaire essentiellement motivé pour reprendre les restes à réaliser et reprendre le solde disponible fin 2019. C'est ce que nous venons de voir. Pour rappel, le résultat net cumulé de la ville que nous venons de voir au compte administratif était de 7 165 000. Le besoin en investissement était de 4 300 000 €. Et nous avons affecté tout à l'heure par délibération 2 M de reports à nouveau pour le fonctionnement et c'est entièrement motivé par la crise du Covid, nous allons le voir tout de suite, et le reste soit 5 135 000 en investissement.

Ce budget supplémentaire, entièrement motivé pour tenir compte des reports à nouveau que nous mettons en fonctionnement, s'équilibre à 930 000 € en dépenses et en recettes.

L'impact du Covid, vous le voyez immédiatement, porte sur des dépenses supplémentaires pour 209 000 € et des recettes en diminution pour 1 238 000 €. C'est donc un impact qui avait déjà été annoncé de 1 400 000 €.

Vous avez en recettes pour équilibrer 2 M€. C'est le report à nouveau. Donc on utilise les résultats du compte administratif pour équilibrer cette partie.

On peut dire que la situation saine a permis de prendre en charge la crise du Covid. Je ne sais pas s'il en sera de même partout. Ce sont, bien évidemment, 2 M qui auraient pu servir à certainement d'autres choses mais la priorité est là et la commune de Bourg-en-Bresse peut le faire.

Le reste concerne quelques autres charges à ajuster. Et nous avons gardé en dépense une somme de 404 000 € pour la fin de l'année en prévision de

dépenses Covid. En tout cas, on ne sait pas actuellement quel sera l'impact, s'il va continuer sur les mois qui restent.

Cela, c'était en fonctionnement.

En investissement nous avons un équilibre à 9 700 000 €. On retrouve en recettes les résultats 2019 que nous avons affectés, on l'a dit tout à l'heure, avec 5 100 000 €. On ajuste également avec les recettes reportées de 2019 des subventions et les produits de cession.

En dépenses on retrouve notre besoin de financement, des dépenses reportées de 2019 pour 2 600 000 € et nous avons gardé 958 000 € en dépenses imprévues.

Les principaux ajustements sont de simples équilibres. Vous avez les produits de fiscalité directe. Je vous laisse lire le tableau qui n'appelle pas d'autres remarques de notre part.

Le report de certaines dépenses nous permet de prévoir l'achat d'un véhicule pour les services techniques qui n'était pas prévu au budget primitif.

Bien évidemment, certains travaux ont pris, eu égard à la crise du Covid, un peu de retard.

Voilà un budget qui est simplement là pour prendre en compte les résultats de l'année antérieure, c'est classique et la crise du Covid pour 1 400 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci Thierry. Vous l'avez vu, nous en sommes au stade des dépenses, donc des dépenses supplémentaires. Ce que nous ne pouvons pas encore chiffrer, qui devra l'être au stade du budget supplémentaire 2 à l'automne, c'est l'impact sur nos recettes, en particulier intégrer l'impact des recettes sur le stationnement mais surtout l'impact des droits de mutation. Nous ne savons pas encore aujourd'hui quel sera l'impact sur l'ensemble de l'année 2020 pour la collectivité du fait que pendant deux mois il n'y a pas eu de mutation, donc pas de droit de mutation et nous ne savons pas formellement comment les choses vont évoluer.

Donc ce coût est un coût minimum puisqu'il ne tient pas compte du bilan global de ce qui est lié réellement à la crise sanitaire elle-même et je ne parle pas évidemment de conséquences qui peuvent être des conséquences économiques sur un certain nombre d'autres recettes puisque d'une manière générale, je prends un exemple, même si ce ne sont pas des chiffres phénoménaux la fréquentation de certains équipements municipaux qui sont payants peut être affectée, donc cela peut jouer sur nos recettes et nous pourrons faire ce bilan sur les recettes de manière plus précise à l'automne et non pas dès maintenant.

Mais pour ce qui concerne les évolutions de dépenses le budget supplémentaire que nous proposons aujourd'hui permet de retraduire l'impact direct de la crise sanitaire pour le moment et de ses premières conséquences économiques même, si vous le savez, le soutien à nos indépendants, commerçants, artisans a été réalisé par la Communauté d'Agglomération par le biais du plan de soutien à l'économie que Michel Fontaine dans sa responsabilité de Vice-Président à l'économie a supervisé à la CA3B.

Deuxième et dernière observation, il ne faudrait pas déduire du fait que le report à nouveau permet de couvrir les dépenses supplémentaires que l'impact est

nul pour la Ville puisque, bien évidemment, les 2 M€ de report à nouveau, donc de résultat du compte administratif 2019, nous savions bien qu'il y aurait quelque chose, ils auraient été utilisés pour d'autres dépenses et ces autres dépenses ont eu lieu. Donc au total ce n'est pas parce que sur le plan purement financier on avait un disponible qui permettait de couvrir ces dépenses que cela n'a pas d'impact à la fin.

À la fin il y aura bien, et c'est normal, des dépenses supplémentaires dans le budget de la ville mais, encore une fois, tout le monde connaît cette situation et dans cette part-là c'est l'Etat qui prend la plus large part très clairement des impacts financiers même si, et c'est un autre débat que nous aurons au moment du budget, la demande des collectivités territoriales est de faire en sorte que l'Etat aille compenser tout ou partie et plutôt toute leur baisse de recettes fiscales avec comme contrepartie le fait que les collectivités territoriales maintiennent, voire développent leurs investissements dans les années qui viennent.

Le risque est que si nous avons des impacts, que ce soit région, département, communautés d'agglomération ou villes, sur nos recettes il y ait une tentation, qu'il y ait même pratiquement un effet mécanique de réduction des programmes d'investissement pour l'année prochaine parce que notre compte administratif fera que notre autofinancement à la fin sera largement mangé, moins de recettes, plus de dépenses, donc la différence entre dépenses et recettes va se réduire, ce qui signifie que nous aurons moins de possibilités d'apport personnel de la ville pour les investissements et que tout ce que nous réaliserons en investissement va être financé soit par le produit des cessions de patrimoine, soit par l'emprunt et si nous n'avons pas de garantie qu'en 2021 les choses reviennent à la normale, c'est-à-dire que nos recettes fiscales sont garanties par l'État, évidemment, le risque est que les collectivités à un moment donné diffèrent un peu leurs engagements d'investissement, ce qui ne serait pas une bonne chose pour l'économie parce que les entreprises, le pays et j'allais dire le nouveau gouvernement comme l'ancien attendent des collectivités que nous investissions.

Pour investir il faudra que nos recettes soient assurées pour 2021-2022 et c'est aujourd'hui l'enjeu du débat avec le gouvernement sur les modalités de cette compensation.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce budget supplémentaire ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers conseillers municipaux, ma question va à l'Adjoint aux finances. À la lecture de ce budget supplémentaire on voit bien que c'est sur de l'estimatif lié au Covid et on voulait juste savoir sur quels critères et quelles bases ont été mis ces chiffres.

M. RUIZ.- Une question très simple, l'Etat va débloquer avec son projet de loi de finances rectificatif 4,5 milliards d'euros pour les collectivités. J'aimerais savoir si on est à l'heure actuelle au courant de combien pourrait bénéficier Bourg-en-Bresse.

M. BUISSON.- Monsieur le Maire, s'adapter à la crise sanitaire c'est une chose et je salue l'effort de la Ville en ce sens. Mais s'adapter à la crise sécuritaire que traverse notre ville actuellement est aussi quelque chose auquel il faut penser. J'ai saisi cette intervention pour vous alerter sur certains faits.

La campagne municipale s'était déroulée en partie sur le thème de l'insécurité et les faits donnent raison à l'opposition dans sa globalité.

Je veux attirer l'attention sur plusieurs points qui ne sont plus tenables

dans notre ville. La colère des habitants des zones concernées gronde et risque de dégénérer, Monsieur le Maire.

Je suis allé à leur rencontre vers le tabac boulevard Alphonse Baudin et avenue Maginot. Je ne vous parle pas de ressenti mais de faits qui sont relayés dans la presse et je tiens à votre disposition les témoignages de certains commerçants et habitants concernés mais vous les connaissez, en fait, puisqu'ils vous ont écrit, semble-t-il.

La misère sociale, hélas, mais la mendicité agressive aussi, l'alcoolisation, le tapage diurne et nocturne, les bagarres, les déjections canines, humaines, les insultes rendent la vie de certains habitants et commerçants impossible et intenable. Ils sont à bout. Encore jeudi 1^{er} juillet une bagarre entre SDF et habitants a failli dégénérer. Des couteaux, des lacrymogènes et autres armes par destination sont brandis. Des coups de poing pleuvent en pleine nuit. Les habitants sont obligés de faire la police eux-mêmes au prix du danger et de la loi. Une mère de famille s'est même armée d'un couteau de cuisine.

Certaines familles de toutes origines que ce soit, avec qui j'ai longuement discuté, qui habitent certains immeubles de ce boulevard sont à bout comme ces voisins 57 rue Jean Jaurès, par exemple, comme les propriétaires du tabac qui mettent des dispositifs anti-mendicité qui sont aussitôt arrachés, comme les propriétaires de la pizzeria voisine, comme les habitants de l'immeuble en face. Tous ces gens vous ont écrit des lettres plus ou moins gentilles d'ailleurs mais n'ont semble-t-il aucune réponse de votre part.

Une amende de 135 € a bien été dressée une fois et une promesse de caméra mobile mais, Monsieur Debat, il faut agir de façon plus énergique face à ces cas sociaux qui font semblant de partir et qui reviennent dès que la police, trop clémente, tourne le dos.

Vous avez approuvé la force légale contre les "gilets jaunes", ayez peut-être le même courage face à ces personnes qui ne veulent rien comprendre. L'excuse de précarité a des limites, Monsieur Debat, agissez avant qu'il y ait un drame.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur Buisson. Je répondrai également à ces sujets qui se traduisent avec un lien avec notre budget supplémentaire que chacun aura saisi mais qui sont, en tout cas, des éléments de moyens supplémentaires.

Et puis tout à l'heure nous aurons et j'ai oublié de le dire, en fin de conseil municipal les deux questions écrites déposées par deux des groupes de l'opposition municipale.

Je vais vous répondre sur ce sujet avant de revenir sur les autres questions et laisser la parole à Thierry Dosch.

D'abord, vous dire que ces sujets de mendicité agressive parfois, oui, il y en a, de présence de personnes en situation de précarité à côté d'établissements, bars ou autres commerces, ne sont malheureusement ni isolés, il n'y a pas que Bourg-en-Bresse, ni nouveaux, avec des hauts, des bas.

Nous sommes dans une période dans laquelle la situation est plus complexe, oui, c'est vrai, et plus difficile.

Des interventions ont eu lieu avec la police nationale. Il y a 8 jours une réunion a eu lieu sur place avec les riverains concernés qui nous avaient alertés, avec

les commerçants, pour que des solutions pluri-partisanes de l'ensemble des pouvoirs publics dans le cadre de leurs compétences soient menées à la fois sur une base réglementaire, sur une base de passage de la police municipale, de la police nationale, sur des actions de prévention et des actions sont actuellement menées sur ce sujet-là puisque vous parlez du haut de la ville, du plateau, Jean Jaurès, etc.

Une réunion de synthèse est prévue à la fin de l'été.

On sait aussi que l'été est parfois une période plus calme, parfois au contraire une période plus délicate suivant les personnes.

Il y a également eu un certain nombre de faits de bagarre entre SDF et uniquement entre eux, qui sont évidemment réprimables, qui doivent l'être par les autorités publiques mais qui, même si elles ne sont pas acceptables, n'ont pas inclus des riverains, des passants ou autres.

Je ne dis pas pour autant que c'est acceptable, au contraire. En revanche, il est parfois difficile en instantané de pouvoir intervenir pour régler ce type de question entre personnes souvent alcoolisées, parfois sous l'emprise d'autres produits et cela fait partie de points à la fois de préoccupation et d'action. Nous aurons l'occasion de refaire le point à la rentrée avec les riverains et les commerçants. Ne doutez en aucun cas de la mobilisation de la ville sur ce sujet, le cas échéant avec des moyens complémentaires s'il en était besoin.

Sur la question posée par M. Ruiz, d'abord je n'ai pas connaissance de la répartition pour la ville parce que je n'ai pas connaissance de 4,5 milliards d'euros. J'ai connaissance d'un engagement du Premier ministre précédent sur 750 M€ de compensation fiscale pour le bloc communal cette année et d'une augmentation de subvention d'investissement, la dotation de soutien à l'investissement local, la dotation de développement rural, etc. qui sont des annonces bienvenues au Comité des finances local pour le bloc local.

Il se trouve que je suis membre du Comité de finances local. Pour le bloc local, communal et intercommunal le chiffre est de 750 M€ toutes collectivités confondues. S'il a monté dans ce cas-là c'est une bonne chose. S'il a monté, si ce chiffre est plus élevé c'est une très bonne chose et je ne suis aujourd'hui évidemment pas en état, parce que le Ministère de l'intérieur n'a pas été en mesure de nous fournir des simulations commune par commune, de voir quel sera l'impact pour la ville mais, à n'en pas douter, il y en aura un positif que nous pourrons chiffrer à l'automne.

Dans l'état actuel des choses je doute fortement qu'il soit du niveau des pertes fiscales mais nous verrons puisqu'effectivement cette question fait partie de celles qui sont aujourd'hui en débat entre les associations nationales d'élus et le gouvernement.

Thierry, une question vous avait été posée par M. Coquelet.

M. DOSCH.- Bien évidemment, il y a eu un travail avec les services ligne par ligne, poste budgétaire par poste budgétaire de l'impact du Covid. Je vous propose qu'à la prochaine commission - il n'y a pas eu de commission, elle vient d'être installée - on puisse le regarder ensemble mais ce n'est pas le fruit d'un travail au hasard.

Je peux vous citer simplement les principales baisses de recettes. Cela va de la taxe sur l'électricité, la taxe additionnelle des droits de mutation à la restauration scolaire. Je peux même vous donner les chiffres.

Taxe sur l'électricité : - 20 000 €.

Taxe additionnelle de droits de mutation : - 342 000 €. On ne connaît pas l'impact, comment il va perdurer mais actuellement les chiffres arrêtés sont là.

Pour la restauration scolaire et les universités c'est - 300 000 € de recettes.

Le fonctionnement des équipements sportifs : - 85 000.

La location des salles : - 15 000.

La participation des familles : - 120 000, etc.

Ce n'est pas un chiffre annoncé sur de l'estimatif mais véritablement un travail en profondeur fait avec les services.

M. LE MAIRE.- Est-ce que c'était votre question ?

M. COQUELET.- C'était surtout de connaître les critères. On se dit qu'il y a des recettes et des dépenses, donc sur les recettes pourquoi on a moins, quels sont les critères qui ont défini ces chiffres ?

M. LE MAIRE.- Les critères sont par rapport au prévisionnel qui était inscrit au budget. C'est par rapport à cette référence qu'on fait le calcul.

C'est cela votre question ?

M. COQUELET.- C'était plutôt de se dire : ok, pour les cantines il y a moins de recettes. Si c'est ligne par ligne du budget d'accord mais sur les recettes on se base sur quoi ?

M. LE MAIRE.- De la même manière, on se base sur les recettes qui étaient prévisionnelles, c'est-à-dire celles qui étaient prévues au budget de l'année, qui ont été votées au début de l'année.

Sur chaque poste on a une évaluation des recettes.

Évidemment, des recettes de droit de terrasse ont été supprimées pour l'ensemble de l'année donc par définition l'intégralité des droits de terrasse que nous avions prévus va avoir zéro.

C'est par rapport à ce prévisionnel.

Évidemment, il y a forcément un aléa parce qu'on peut toujours imaginer qu'on n'aurait pas rempli le prévisionnel. En général, le prévisionnel est assez proche du réalisé de l'année passée mais c'est forcément par rapport à un prévisionnel que le calcul se fait.

M. REIHANIAN.- Vraiment, ne prenez pas cette intervention comme une intervention polémique, je le dis parce qu'on a un ordre du jour extrêmement dense et le règlement intérieur est très clair, à chaque fois qu'il y a une intervention d'un élu municipal vous avez le devoir de laisser la parole mais on a aussi le devoir et c'est le président de séance qui doit faire cela, c'est son rôle précisément, d'essayer de faire en sorte que les interventions soient dans les clous des délibérations.

Or, en l'occurrence, celle de M. Buisson n'était pas du tout dans les clous. Je le dis sans esprit de polémique mais on a un ordre du jour extrêmement

dense, on ne va pas passer la nuit sur des sujets en plus qui ne concernent pas la délibération.

M. LE MAIRE.- C'est exact, Monsieur Reihanian. Par rapport à d'autres collectivités que je connais et vous aussi nous avons une pratique plus souple mais je note que vous avez raison sur le principe, mettez cela sur ma mansuétude de début de mandat. Mais vous avez raison.

M. REIHANIAN.- (*Propos inaudibles*)

M. LE MAIRE.- Sur le premier conseil c'était différent parce que la loi ne prévoit pas d'intervention avant l'élection du maire, donc c'était cela le sujet. Maintenant, effectivement, nous ferons en sorte que ces sujets puissent être respectés à l'avenir.

Pour que votre question, Monsieur Coquelet, trouve une réponse, d'abord tous les documents qui sont projetés vous sont automatiquement transmis, donc vous avez tout ce qui est projeté, le diaporama sur le compte administratif, sur le budget supplémentaire, tout ce qui sera projeté en séance est transmis ensuite aux différents groupes pour que vous ayez les éléments qui ont été présentés.

Sur les éléments de réponse à la question que vous posiez à M. Dosch, soit cela se fait dans la Commission finances du prochain conseil, soit il est possible sur demande qu'on vous fasse passer les éléments à partir desquels on estime qu'on a eu une baisse de recette sur tel ou tel poste de manière à ce que vous ayez la référence, la somme qui était inscrite sur cette ligne au budget prévisionnel.

M. COQUELET.- Je veux bien, merci.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Point n°13 a :

- A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 5 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN et RUIZ)

Point n°13 b :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Point n°13 c :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Point n°13 d :

- A L'UNANIMITE des votants (39 voix), 4 abstentions (Mmes BLOISE, BARDET, MM COQUELET, REIHANIAN)

Point n°13 e :

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°14 - Terrasses en musique - Mise en place du dispositif

M. LE MAIRE.- C'est un dispositif travaillé à trois voix entre Sylviane

Chêne, Adjointe à la culture, Françoise Courtine au commerce et Martine Desbenoit à l'animation de la ville, visant à proposer aux commerçants et notamment bars et restaurants la possibilité d'être aidé par la Ville pour des événements au cours de l'été.

Mme CHENE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Sylviane de ce dispositif qui a été travaillé avec les commerçants, en particulier les bars, restaurants, brasseries pour leur permettre d'avoir des animations, un spectacle vivant au cours de l'été.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers conseillers municipaux, un complément d'information pour nous, quel est le budget de la fête de la musique ?

Ce budget, si je le comprends, sera reversé intégralement à cette manifestation ?

Mme CHENE.- Oui c'est exactement cela. C'est un budget de l'ordre de 11 000 € qui était dédié. On étudiera évidemment chaque demande mais, en tout cas, aujourd'hui on est dans cette enveloppe-là en sachant que les concerts peuvent se mettre en place et être proposés tout au long de l'été. On a élargi le créneau possible dans le temps sur les deux mois d'été pour que les concerts soient également échelonnés. C'est aussi un moment d'animation de la ville. Aujourd'hui on a un budget qui est de l'ordre de 11 000 €.

M. COQUELET.- Vous avez déjà reçu beaucoup de demandes ?

Mme CHENE.- Oui. Je n'ai pas le chiffre exact ici mais le dispositif a été annoncé il n'y a pas très longtemps et, évidemment, il y a déjà des demandes, des initiatives, des commerçants qui se sont organisés.

M. LE MAIRE.- Je vous propose de faire un bilan à la fin de l'été de cette action et évidemment de retrouver la fête de la musique le 21 juin 2021. Nous le souhaitons tous.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°15 - Adhésion au groupement de commandes du SIEA pour l'achat d'électricité et de services associés

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°16 - Convention entre les communes de Montagnat et Bourg-en-Bresse pour l'aménagement d'une voie modes doux sur le Grand Tour de Bouvent

Mme SAINT-ANDRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

À partir du rond-point de Bouvent le grand tour du lac part en direction du chemin du Lac, rencontre une première fois la rocade, passe sous la rocade, va en direction de Montagnat et à l'épingle à cheveux de Pombeau revient sur la gauche, sur la R départementale qui rejoint le quartier de l'Alagnier, dit chemin de Pombeau. C'était une route qui était beaucoup empruntée par les habitants de Montagnat pour venir sur Bourg. Donc on a ici aujourd'hui nettement une section très apaisée au niveau de la circulation.

Ce tour du lac arrive au niveau de la rocade, au droit du rond-point de l'Alagnier et va passer sous la rocade pour rejoindre la base de plein air avec la création près du trou n°3 du golf, c'est-à-dire le dernier à l'est, pour rejoindre la base par la création d'une nouvelle passerelle dont les travaux ont déjà commencé d'ailleurs.

Je précise simplement que les fonctionnements des passerelles actuelles et futures sont inchangés, c'est-à-dire qu'elles sont évidemment ouvertes lorsque Bouvent n'est pas payant pour des questions de fonctionnement.

La réalisation de ce grand tour de Bouvent qui est en cours nécessitait qu'on se mette d'accord avec la commune de Montagnat puisque l'on passe en partie par les voies sur la commune de Montagnat. On s'est mis d'accord avec elle pour se partager la charge. La Ville va assumer le montant des travaux qui s'élèvent à 52 000 €. Elle prend en charge l'entretien de tout le mobilier urbain, les glissières, les massifs, les mâts, la signalétique alors que Montagnat assure tout ce qui a trait au maintien de la chaussée en état, le nettoyage, marquage, etc.

Encore une fois, on a ici une bonne coopération avec la commune de Montagnat qui nous permet de réaliser cet équipement qui sera vraiment un plus par rapport à la pratique des modes doux autour de la base de loisirs de Bouvent.

M. LE MAIRE.- Merci Claudie. C'est vrai que c'est un sujet qui est important que ce fonctionnement de Bouvent et notamment la possibilité de pouvoir renouveler la balade qui se fait depuis plus de 30 ans autour du lac. Nous cherchons également des possibilités intermédiaires entre le grand tour tel qu'il vient de vous être présenté par Claudie Saint-André, et le tour actuel du lac mais qui impliquent des discussions qui ne sont pas simples, engagées depuis près de deux ans avec des propriétaires de terrains qui ne souhaitent pas s'en défaire et qui donc pour le moment nous interdisent ce qui serait logique, de reboucler Bouvent par l'arrière avant la rocade et après le golf, ce qui paraîtrait assez logique lorsqu'on regarde une carte.

Je vous indique que c'est notre souhait et que nous verrons si nous y parvenons en arrivant à discuter cela avec les propriétaires des terrains, puisqu'entre la Reyssouze et la rocade les terrains appartiennent à des privés et, même s'ils ne les exploitent pas eux-mêmes et même si l'exploitant est d'accord pour nous rétrocéder une toute petite bande, il y a au moins une propriétaire qui ne souhaite pas vendre et à partir du moment où elle ne souhaite pas vendre on ne va pas aller s'installer chez elle.

Néanmoins, le grand tour du lac repose sur un partenariat avec Montagnat. Cela veut dire concrètement que la route sur ces secteurs-là sera divisée en deux, pas forcément en deux parties égales mais en deux parties de manière à protéger le passage des piétons au début selon des modalités provisoires que vous connaissez, qui sont probablement les bornes plastiques et ensuite à pouvoir aller, en lien avec la commune de Montagnat lorsque nous aurons fait le bilan, vers des aménagements plus durables sous forme de barrières bois qui seront évidemment à ce

moment-là pris en charge par la Ville. Mais notre convention avec la commune de Montagnat nous laisse un temps d'expérimentation pour voir comment l'utilisation de ces voies qui sont aujourd'hui moins utilisées que par le passé du fait de la rocade va pouvoir se combiner avec le passage en sécurité des piétons, des parents avec poussettes, des enfants, des gens qui vont vouloir marcher, des vélos également.

Y a-t-il des demandes d'information sur ce dossier ?

M. COQUELET.- Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une très bonne chose, je trouve que cela va dans le bon sens. Cela va attirer du monde, je pense. Et la question que j'ai est est-ce qu'il a été dans ce projet aussi réfléchi à peut-être un aménagement pour des camping-cars puisque si on a des camping-cars après avec ces modes doux ils vont pouvoir profiter de l'attractivité de Bouvent ?

M. LE MAIRE.- Ce sujet est un sujet, je me tourne vers Michel Fontaine et Thierry Moiroux notamment, qui a été travaillé moult fois. C'est la question de l'accueil des camping-cars à Bourg et sur l'agglomération physique parce que ce n'est pas que Bourg, et la question de l'accueil des camping-cars à Bouvent avec les contraintes notamment liées au stationnement des camping-cars, c'est-à-dire des aires surveillées pour qu'ils passent la nuit, des aires techniques. Effectivement, jusqu'à présent nous avons buté sur l'aménagement de ces aires en permanence sur le site de Bouvent.

Mais c'est bien une question qui est de savoir à quel endroit on peut aménager de manière la plus efficace possible mais aussi en tenant compte des demandes des camping-caristes ; certains camping-caristes souhaitent, au contraire, être plus près de la ville pour pouvoir, une fois qu'ils ont posé leur camping-car, se déplacer sans avoir à reprendre le camping-car pour aller manger en ville. S'ils sont à Bouvent ils sont obligés de repartir, donc même avec les associations de camping-caristes ce n'est pas forcément le site qui est le plus demandé.

Quoi qu'il en soit, ce sujet fait partie de ceux que nous essayons de traiter et qu'il faudra traiter. La question est de savoir si c'est à Bouvent ou ailleurs. Aujourd'hui il n'y a pas de projet d'installation à Bouvent de camping-cars qui soit formalisé.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°17 - Réaménagement de la rue Paul Verlaine - Convention avec la commune de Péronnas

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°18 - Extension du réseau d'alimentation électrique - Site OGEC Saint Joseph

M. LE MAIRE, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°19 - Amiot - Opération commerciale - Déclassement du domaine public du parking

M. LE MAIRE, Rapporteur,

Je confirme que la Ville a décidé la vente et a signé une promesse de vente le 22 janvier 2020 avec la société CJ2NR suite à une délibération du Conseil municipal de fin d'année 2019 qui doit permettre la réalisation de ce qu'on appelle un "food court" par cet opérateur privé.

L'opérateur nous a confirmé son intention de réaliser l'opération et de commencer les travaux à la fin du mois de juillet.

Pour pouvoir passer l'acte de vente il faut constater que le parking n'est plus affecté à un usage public. Jusqu'à la fin de la semaine dernière il l'était puisqu'il était réouvert au stationnement depuis maintenant pratiquement 2 ans dans l'attente du choix de l'opérateur. Il est maintenant désaffecté, il n'y a plus de stationnement. Nous allons pouvoir constater son déclassement par la délibération d'aujourd'hui ce qui va permettre sa vente aux environs du 14 juillet et le début des travaux à la fin du mois de juillet, début août par l'opérateur qui a confirmé le calendrier de son opération.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

M. REIHANIAN.- Monsieur le Maire, cette délibération est l'un des symboles des raisons de l'échec du Carré Amiot depuis 12 ans. Manque d'anticipation, manque de vision, manque de concertation.

En l'espèce vous nous soumettez une délibération consistant à déclasser le domaine public du parking après avoir promis de céder le terrain. Pourquoi avoir réalisé la promesse de cession de terrain sans prendre le soin de le déclasser avant ? Je ne peux imaginer que vous ayez de manière précipitée fait avancer le sujet du Carré Amiot à quelques mois d'une élection municipale conscient qu'il s'agissait d'un échec cuisant de vos mandats, pour ne pas dire, comme le disent vos camarades, un boulet.

M. LE MAIRE.- Je vais juste vous expliquer non pas la vie, Monsieur Reihanian, mais la réalité.

La réalité est que dans la gestion de la ville il y a le principe de la vente et ensuite les modalités. Nous avons déjà déclassé cette parcelle préalablement à la signature d'une promesse de vente avec un opérateur, la Société Deromedi, qui projetait d'y implanter un équipement commercial de 4 000 m² de surface commerciale.

Et nous avons déjà déclassé cette emprise publique pour pouvoir la vendre puisque dans le droit public le domaine ne peut pas être vendu, comme vous le savez, il doit donc être libre de toute affectation à un service public pour pouvoir être déclassé et donc être vendu. Nous l'avons fait une première fois. Il se trouve que l'opérateur n'a pas pu réaliser l'opération, je m'en suis expliqué à l'époque.

Donc on avait en réalité deux options, soit on maintenait cet espace totalement vide pendant deux ans ou pendant au moins un an, le temps que le nouveau projet soit réalisé avec un nouvel opérateur et on laissait cet espace comme cela, soit on répondait à la raison et la raison était qu'à partir du moment où il y a un espace, c'était la demande des commerçants, c'était la demande aussi d'un certain nombre d'habitants, pourquoi ne pas rétablir temporairement l'usage de stationnement qui

était auparavant celui de cette place puisque je rappelle que la place Carriat autour du collège était affectée au moins partiellement à l'usage de stationnement.

Ce que nous avons donc décidé à l'époque c'est de réorganiser du stationnement le temps de trouver un nouvel opérateur. Et, effectivement, nous savions, je l'avais indiqué, je l'ai toujours dit, qu'il faudrait donc déclasser avant de pouvoir vendre une fois que nous aurions trouvé un nouvel opérateur. Mais avant de pouvoir vendre, pas avant de pouvoir passer une promesse, avant de pouvoir vendre, c'est-à-dire aller chez le notaire. Monsieur Reihanian, vous avez fait des études de droit, vous connaissez la différence entre passer une promesse de vente et passer un acte de vente.

Si nous avons fait les choses ainsi cela voudrait dire que pendant 9 mois, entre le moment de la promesse et le moment de la vente, cette parcelle aurait dû être libre de tout stationnement. Je vous assure que si, j'ai aussi quelques rudiments de droit. Si vous laissez utiliser un domaine public déclassé pour un usage qui est un usage qui, lui, est du service public, c'est-à-dire du stationnement public, effectivement, vous lui redonnez implicitement un caractère public.

Donc si nous avons dû constater le déclassement au moment de la promesse, c'est-à-dire au mois de décembre, cela voulait dire que du mois de novembre jusqu'au mois de juillet nous aurions cet espace sans que les gens puissent se l'approprier, sans que les gens puissent l'utiliser, sans que les gens puissent l'utiliser pour faire leurs courses et y stationner.

Monsieur Reihanian, vous pouvez dire non mais c'est la réalité, c'est comme cela que cela aurait dû se passer. Il n'était pas possible de déclasser avant parce que si on déclassait avant cela veut dire que pendant 9 mois les Burgiens n'auraient pas pu utiliser comme stationnement cet espace sur la place Carriat parce qu'elle aurait dû être fermée. Il n'était pas possible de déclasser et de laisser du stationnement.

Et nous avons décidé que, oui, les gens continueraient à se garer tant que les travaux ne commenceraient pas. C'est parce que maintenant nous avons la certitude qu'ils commencent, parce que maintenant nous allons passer l'acte de vente que nous déclassons et qu'il n'y a donc plus de stationnement sur cette emprise.

M. REIHANIAN.- On aurait pu laisser le parking encore deux mois après les élections, faire la promesse de vente après et vendre deux mois après. (*Propos inaudibles*)

M. LE MAIRE.- De toute façon, il y aurait eu un laps de temps parce qu'entre une promesse et un acte de vente vous avez forcément un temps. Vous avez 3, 4 mois minimum et donc de toute façon quelle qu'ait été la date de signature de la promesse par définition nous aurions eu ce problème du déclassement.

Qui aurait compris que ces emplacements de stationnement, dont tout le monde savait qu'ils étaient temporaires puisque je l'avais dit il y a deux ans, soient vides alors que les travaux ne commençaient pas ? Personne.

Donc, nous avons pris cette décision. Elle ne vous sied pas manifestement, tant pis.

Nous allons donc maintenant faire le déclassement et pouvoir, du coup, vendre en respectant les termes de la promesse de vente.

M. REIHANIAN.- Sur le débat juridique, pas politique, l'opportunité politique est maintenant incontestable, vous avez été élu mais dans l'hypothèse où vous n'auriez pas été élu on aurait pu remettre en cause cette promesse synallagmatique.

M. LE MAIRE.- Oui, vous auriez pu. Mais même si vous aviez été élu, Monsieur Reihanian, vous n'auriez pas été lié par la décision puisque par définition il vous aurait suffi de ne pas déclasser le domaine public pour ne pas vendre. Cela veut dire que ce faisant j'ai laissé ouvert les termes du débat tout en préparant au mieux la suite.

Si effectivement les élections avaient eu lieu je n'avais pas fait la vente justement parce que là cela aurait voulu rendre définitif un projet qui était encore objet de discussion. Donc, effectivement, il aurait été possible, d'ailleurs je l'ai dit dans la campagne, cela a même été un des éléments, pour une autre majorité de remettre en cause le projet puisque rien n'était bouclé définitivement et notamment le terrain n'était pas vendu.

M. RUIZ.- Très rapidement, j'aimerais vous dire que je vais voter contre mais ce n'est pas contre particulièrement le déclassement, c'est contre le projet en lui-même de "food court" mais je ne vais pas m'avancer sur la question écrite que je vous ai fait parvenir.

M. LE MAIRE.- Je comprends.

M. REIHANIAN.- Pour compléter sur ce qu'a dit M. Ruiz, effectivement, sur l'opportunité politique je mets le sujet sur la table aujourd'hui dans ce conseil municipal à l'occasion de cette délibération parce que politiquement il y avait un sujet qui était un sujet épineux, qui date de 2008, c'est-à-dire la fermeture du collège Amiot. M. Ruiz a tout à fait raison, en 2014 vous faisiez allusion à un certain nombre de promesses de campagne. Vous aviez dit mot pour mot, je cite "Je ne ferai pas de commerce de bouche au Carré Amiot pour ne pas tuer le commerce local."

Vous faites tout l'inverse, encore une fois, parce que vous saviez pertinemment que c'était un sujet épineux et vous avez décidé par opportunité politique, mais c'est votre choix, de faire autrement.

M. LE MAIRE.- On peut refaire le débat des élections municipales mais cela ne s'est pas tout à fait passé comme cela parce que j'avais dit qu'on ne mettrait pas une moyenne surface, pas une supérette, commerce de bouche. Mais le projet tel qu'il a été approuvé, d'ailleurs il a été approuvé par l'opposition qui vous a précédé, est un projet qui est d'une autre nature et nous le verrons lorsqu'il sera livré et dont la présentation auprès des commerçants du centre-ville, c'était à l'époque Thierry Moiroux qui avait fait cette réunion, avait été approuvée. C'est un projet qui est attendu. Il n'est pas seulement attendu par les Burgiens, il est aussi attendu par les commerçants du centre-ville.

L'enjeu de ce projet est de pouvoir avoir un élément d'attractivité supplémentaire, que les gens viennent au centre-ville justement parce qu'il y a cette offre qui est très différente de celle qu'on peut avoir ailleurs et sur un modèle qui n'existe que dans des villes qui sont de taille métropole. Donc nous verrons. C'est le projet de l'opérateur, je ne doute pas que ce sera un succès. Maintenant, personne n'est obligé d'être d'accord a priori et vous n'êtes pas lié non plus, Monsieur Reihanian, par des positions de gens qui n'étaient pas vous-même.

M. REIHANIAN.- Et on espère le succès du Carré Amiot.

M. LE MAIRE.- Je pense que nous l'espérons tous.

- A LA MAJORITE des votants (40 voix), 1 voix contre (M RUIZ), 2 abstentions (Mme BARDET, M COQUELET)

RAPPORT n°20 - Point des Chèvres - Convention de portage avec l'EPF de l'Ain relative à la maison sise 21 rue du Pont des Chèvres, propriété des Consorts Lacombe

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°21 - Concession de service public de gestion des locaux collectifs - Avenant au contrat de concession avec l'AGLCA

M. CANET, Rapporteur,

(Présentation du rapport)

M. LE MAIRE.- Merci Fabrice de vous être plongé rapidement dans ce dossier qui permet de présenter deux choses. D'abord de dire, pour ceux d'entre vous qui l'apprennent, que les salles de la ville sont gérées par l'AGLCA par une délégation de service public, que l'AGLCA a une action de maison de la vie associative qui lui est propre, pour laquelle elle est soutenue financièrement mais qui n'est pas une mission publique, les services aux associations.

En revanche, ce qui est une mission publique c'est la gestion des salles de quartier qu'elle loue et donc qu'elle gère seule dans le cadre de cette convention de délégation de service public.

Effectivement, cet avenant tient compte de la livraison de la Maison de la Culture et de la Citoyenneté qui se traduira notamment par la désaffectation et le retrait de la convention de DSP de la Maison de la Vie Associative ancienne qui est maintenant vide, de la MJC qui n'en faisait pas partie et surtout de l'ancienne Maison des Syndicats qui est utilisée dans son rez-de-chaussée comme salle de réunion depuis maintenant un grand nombre d'années. Au 1^{er} septembre on bascule sur la MCC.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. RUIZ.- Juste une petite question sur les anciens locaux. Il y a une prise de fonction de la gestion dans les nouveaux locaux mais est-ce qu'on parlera plus tard des anciens locaux ou cela fera l'objet d'une autre délibération ?

M. LE MAIRE.- C'est-à-dire leur avenir ?

Elle appartient à la ville. À partir du 1^{er} septembre elle ne sera plus gérée par l'AGLCA pour le compte de la ville ni la Maison de la Vie Associative ni l'ancienne Maison des Syndicats. Elle rentre dans le patrimoine municipal. Je confirme que, comme la MJC, ces trois bâtiments ont vocation à être démolis, le tènement ayant vocation à être vendu pour une opération tertiaire qui fait partie de l'opération globale Challes-Europe et donc à reconstituer un front tertiaire le long du boulevard et à l'est de l'Amphi.

Je parle de l'ensemble. Je parle du terrain qui est le terrain de la Maison de la Vie Associative, anciens locaux de l'AGLCA, de l'ancienne Maison des Syndicats

et de la MJC, le terrain qui est entre l'allée de Challes et l'Amphi. Il appartient à la ville. À partir du 1^{er} septembre il ne sera plus géré par l'AGLCA, pas le terrain mais les bâtiments puisque cela sort de leur convention par notre avenant, et à partir de là nous pourrons les démolir et vendre le terrain avec un appel à projets qui sera public, évidemment, qui sera lancé probablement à la rentrée.

Donc pour l'affectation on reviendra sur ce sujet lorsqu'on vendra puisque l'on viendra ici débattre de à qui et pourquoi on vend ce terrain. Mais l'objectif, cela a toujours été ainsi, c'est un projet tertiaire de manière à boucler également la poursuite du boulevard entre l'allée de Challes et l'Amphi.

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°22 - Accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés - AIN-SERTION PLUS - Convention annuelle d'objectifs avec le Département de l'Ain

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

RAPPORT n°23 - Frais de Mission des Élus - Mandat spécial

M. LE MAIRE.- (Appel simplifié)

- A L'UNANIMITE des votants (43 voix) -

Notre ordre du jour prévisionnel est achevé mais j'ai été saisi sur le fondement de notre règlement intérieur de deux questions écrites qui sont des questions écrites sans débat mais qui sont prévues par notre règlement intérieur.

Je vais d'abord donner la réponse dans l'ordre d'arrivée à Mickaël Ruiz. Je rappelle que notre règlement prévoit que l'auteur de la question la lise et que je lise ma réponse.

M. RUIZ.- Lecture de la question.

M. LE MAIRE.- Je vais donc vous lire ma réponse qui vous sera ensuite, comme à tous les membres du Conseil municipal, diffusée dès demain, revêtue de la signature qui sera donc la formalisation de la réponse.

"Monsieur le conseiller municipal, permettez-moi de rappeler un point en préambule. La question écrite est un dispositif prévu dans notre règlement intérieur qui permet à un groupe d'aborder un point spécifique qui ne figure pas à l'ordre du jour de la séance. Il n'a normalement pas vocation à devenir un moyen d'aborder la politique générale de la ville sauf à ce qu'il soit détourné de son objet et je vous invite à en tenir compte à l'avenir. Nous en reparlerons lors des questures pour préciser les objets. Néanmoins, comme il s'agit de votre première question écrite et que par ailleurs la réunion de questure permettant de préciser ces points de règlement n'a pas encore eu lieu je vais évidemment vous répondre.

Je note d'abord avec satisfaction que vous partagez le sens des décisions prises par la CA3B complémentirement à celles prises par l'Etat et la Région pour accompagner les indépendants notamment commerçants, artisans, cafetiers, restaurateurs du centre-ville de Bourg-en-Bresse.

Soyez certain, par ailleurs, que le projet Action Cœur de Ville, qui n'a pas le même objet, sera évidemment poursuivi dans les années à venir.

S'agissant de votre deuxième série de points j'avoue être un peu surpris par vos interrogations sur les projets Amiot et Madeleine. Songez-vous sérieusement à ce que quelques mois après les élections municipales, alors que les Burgiens m'ont renouvelé leur confiance, j'imaginerais ne pas mettre en œuvre les projets sur lesquels j'ai fait campagne et sur lesquels j'ai donc aussi avec l'équipe été élu ?

Je vous confirme donc, s'il en était besoin, que ces projets, les deux, suivront leur cours, les points abordés lors du présent conseil en attestent.

Concernant les aménagements expérimentaux du boulevard Saint-Nicolas j'invite chacun à ne pas être aveuglé par des titres parfois déformants de la presse. Oui, il y a eu un accident, un accrochage boulevard Saint-Nicolas lié à l'alcoolémie. Les aménagements réalisés ne sont pas parfaits. Pour autant, ils ne sont pas cause de multiples accidents qui n'ont pas été constatés sur le boulevard Saint-Nicolas.

Des points sont à traiter, en particulier le déplacement de certains îlots pour rendre plus directe, plus fluide la circulation et les services de la ville y travaillent mais il est simplement erroné de parler d'accidents en série et inexact de dire qu'ils mettraient en danger les automobilistes et cyclistes qui l'empruntent.

Il suffit d'ailleurs dans l'article de presse auquel je fais référence de ne pas s'arrêter au titre et de le lire intégralement pour s'en rendre compte.

Je vous confirme que nous étudions à l'heure actuelle les impacts de ces aménagements sur les flux de circulation. Nous discutons également avec le Département des améliorations nécessaires à mettre en œuvre si l'aménagement était pérennisé, ce qui est l'intention de la Ville et une décision sur ce sujet sera prise à la fin de l'été sur l'avenir de cette expérimentation. "

Voilà le sens de la réponse qui vous sera remise ainsi qu'à tous les membres du Conseil municipal dès demain.

Une deuxième question a été posée par le groupe "Bourg Avenir" et transmise par son président de groupe, Aurane Reihanian, à qui je donne la parole.

M. REIHANIAN.- *Lecture de la question.*

M. LE MAIRE.-*"Monsieur le conseiller municipal, je vous remercie de votre question. Comme je n'ai pas envie de passer le mandat à refaire les élections municipales ma réponse va donc être relativement courte.*

Oui, je continuerai de traiter en direct les sujets de sécurité et entre nous je ne comprends pas, passé la période électorale, votre fixation sur la question d'un adjoint à la sécurité n'ayant encore jamais compris comment le simple fait de nommer un adjoint réglerait un quelconque problème.

Oui, nous continuerons de déployer la vidéoprotection dans les secteurs où cela est nécessaire comme nous l'avons fait depuis des années.

Oui, nous continuerons de doter la police municipale de tous les équipements nécessaires à leur mission, ce qui a été fait de manière constante au cours des dernières années.

Oui, nous continuerons de travailler avec le Département pour cibler au mieux le travail de prévention dans les quartiers qui dépend de la sauvegarde de l'enfance sous la houlette du Département.

Oui, comme j'en ai pris l'engagement dans mon programme de campagne, nous ramènerons le siège de la police municipale et non pas une antenne, dans le cœur de ville.

Je veux dire par ailleurs que répéter une contre-vérité n'en fait pas une vérité. Non, sur 10 ans la délinquance n'a pas augmenté à Bourg-en-Bresse.

Les chiffres marquent, au contraire, une légère réduction. Et ces chiffres restent stables depuis plusieurs années.

Un mot pour finir sur le fait divers grave que vous évoquez. Il s'agit d'un déséquilibré qui sortait de prison le matin même, qui a tiré des feux d'artifice sur des agents heureusement sans les blesser.

Le courage et le professionnalisme de nos policiers municipaux ont permis de l'interpeller immédiatement et de le remettre entre les mains de la justice.

Je vois dans cet événement la preuve que les organisations et les dispositifs fonctionnent. Ils ne fonctionnent pas toujours mais là, en espèce, ils ont fonctionné efficacement.

En résumé, avec la confiance renouvelée des Burgiens je vais continuer de traiter les sujets de sécurité sereinement, en lien avec nos partenaires, sans m'agiter, sans multiplier les effets d'annonce mais en travaillant avec constance et détermination, sans faire de chaque fait isolé une généralité mais en adaptant en permanence nos moyens aux évolutions constatées de la délinquance.

Je ne doute pas que lorsque ces sujets et s'ils viennent au Conseil municipal, vous saurez également les approuver."

Monsieur Reihanian, notre règlement permettant que vous repreniez la parole après ma réponse et je la reprendrai une dernière fois sans possibilité de reprendre la parole, je vous la redonne.

M. REIHANIAN.- Merci Monsieur le Maire. Je n'aime pas dans le débat politique quand on psychiatrise les choses. En fait, ce n'est pas une fixette que je fais en soi, c'est une proposition que je fais qui est une proposition de bon sens qui est d'ailleurs mise en place dans quasiment toutes les communes de 40 000 habitants et quasiment tous les chefs-lieux.

Pour vous expliquer, parce que manifestement vous me demandez de vous l'expliquer, pourquoi mettre un adjoint à la sécurité, je sais que vous avez des capacités intellectuelles qui sont importantes, vous avez fait l'ENA, j'en suis gré et je vous le reconnais, mais, simplement, avez-vous le temps de gérer à 100 % la police municipale ?

Un adjoint à la sécurité sert à deux choses. D'abord, mettre en place la stratégie sécuritaire à Bourg. Quelle est-elle ? Vous allez probablement me répondre puisque c'est vous qui gérez la sécurité à Bourg manifestement.

Deuxième élément, un adjoint à la sécurité sert à 100 % et de manière quotidienne à gérer les choses avec le Préfet et le Préfet aujourd'hui n'a manifestement pas d'interlocuteur puisque la police municipale et la police nationale n'arrivent pas à coordonner les choses. Je propose que le commissariat que vous voulez mettre probablement place des Bons Enfants, au cœur de ville, soit le siège de la police municipale et nationale pour coordonner les choses en matière de sécurité.

Troisième élément sur les chiffres et moi aussi je ne veux pas m'y attarder, simplement ce que je vous dis, Monsieur le Maire, c'est qu'on ne peut pas se satisfaire d'avoir 4 000 crimes et délits en 2018 sur la circonscription de Bourg-en-Bresse, ce qui est considérable par rapport à des circonscriptions comparables comme celle de Mâcon et, Monsieur le Maire, ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres du Ministère de l'intérieur.

M. LE MAIRE.- Monsieur Reihanian, sur ces derniers je vous ai expliqué en direct à la télévision en quoi vos chiffres étaient mensongers parce que sur Bourg-en-Bresse c'est 2 600 et des poussières, donc ce n'est pas 4 000, cela n'a jamais été 4 000 à Bourg-en-Bresse. Vous parlez de la circonscription, cela veut dire Saint-Denis, Viriat et Péronnas, cela fait juste 18 000 habitants et vous ne me rendez quand même pas responsable de la sécurité publique et des chiffres de la délinquance à Saint-Denis, à Viriat ou à Péronnas. Donc c'est moins de 3 000, c'est 2 689, de mémoire, sur Bourg-en-Bresse.

Deuxièmement, dans ces chiffres il y a les bagarres au centre pénitentiaire. Je pense qu'on ne m'en rend pas responsable. Il y a les violences faites aux femmes dans le cadre privé. Je pense qu'on ne m'en rend pas responsable. La délinquance de voie publique, celle qui pollue la vie des gens, celle qui est les vols à la tire, les vols à la roulette, les interpellations, le vol de sac à main, etc. c'est toujours trop, c'est 880 faits. Parlons de ceux-là et à ce moment-là on pourra parler de chiffres, Monsieur Reihanian, mais ceux-là ce sont les chiffres véridiques, ceux-là n'ont pas augmenté à Bourg-en-Bresse depuis 10 ans. Je tiens à votre disposition les moyens qui sont aussi les chiffres de l'Etat et qui le montrent.

Il y a des évolutions à la hausse, à la baisse, nous sommes globalement dans le même ordre de grandeur. Cela ne signifie pas que je m'en contente, cela signifie juste que c'est la réalité.

Deuxième élément sur le pilotage de la police municipale. J'ai choisi comme certaines autres villes un autre fonctionnement, c'est mon directeur de cabinet qui assure la connexion au quotidien et je participe moi-même aux réunions du CISP le cas échéant avec un de mes adjoints. C'est ma manière de travailler. Je vous laisse parfaitement le droit de la juger, de la juger inappropriée, de dire que vous feriez autrement, c'est néanmoins ma manière de travailler et je continuerai à travailler ainsi.

Enfin, non, je ne lierai pas le retour du siège de la police municipale en ville avec le commissariat parce que cela fait 10 ans, peut-être même 15 ans que sous plusieurs gouvernements successifs, mon prédécesseur comme moi-même, les commissaires, les directeurs départementaux successifs de la sécurité publique et les préfets de l'Ain successifs n'ont pas réussi à obtenir l'installation d'un nouveau commissariat à Bourg-en-Bresse. Et je n'imagine pas que nous puissions d'un claquement de doigts imaginer qu'il va en être différemment juste parce que nous le souhaiterions. Ce n'est pas possible.

En revanche, nous travaillons, j'en ai pris l'engagement, sur l'installation du siège de la police municipale, non pas une antenne qui était systématiquement vide parce que quand les agents sont sur le terrain ils ne sont pas dans l'antenne, mais le siège de la police municipale. C'est l'engagement que j'ai pris. Vous me permettrez de tenir les engagements que j'ai pris et pas ceux que vous auriez pris si vous aviez été élu.

Je vous remercie mes chers collègues. Merci de ce Conseil municipal

dont je salue l'état d'esprit qui nous a permis sur plusieurs sujets d'avoir un débat de fond, qui a permis également de voir que sur d'autres nous pouvons avoir des positions convergentes, je ne parle pas des décisions de gestion et qui nous a permis de prendre des décisions importantes pour la ville.

Je rappelle simplement que je n'avais pas désigné de secrétaire de séance.

Je propose que celle qui consignera nos votes, qui fera le travail de secrétaire de séance soit celle qui a assuré pour cette fois, mais ce ne sera pas toutes les fois vous, Jessie, la collation du vote. Donc, si vous voulez bien, vous serez secrétaire de séance pour cette séance. J'ai perdu un peu la main, d'habitude c'est une décision de début de conseil.

Habituellement également, mes chers collègues, nous indiquons la date prévisionnelle du prochain Conseil municipal de la rentrée. Il n'est pas encore fixé compte tenu de la période et de ses incertitudes, compte tenu aussi des élections sénatoriales pour ne pas interférer. Donc il aura probablement lieu le lendemain des élections sénatoriales, c'est-à-dire le 28 septembre, quelque chose comme cela. Donc je vous prie de noter la date du lundi 28 septembre à l'horaire habituel de 18 heures. Si cet horaire doit bouger pour être plus tôt dans l'après-midi nous en discuterons en questure et cela fera l'objet d'une décision toujours collégiale.

D'ici là nous nous retrouvons vendredi à 18 heures non pas ici puisqu'ici nous louons, nous ne sommes pas chez nous, mais à la salle des fêtes. Nous avons donné un horaire à 19 heures parce que j'avais des engagements, en réalité je les ai annulés pour respecter l'horaire habituel de nos séances à 18 heures, donc la convocation qui est partie hier et le mail d'accompagnement mentionnent bien 18 heures pour un seul objet, cela veut dire qu'il n'y a pas de question autre ni à l'initiative de l'exécutif ni à l'initiative de tout autre élu, qui est de désigner nos délégués aux élections sénatoriales puisque vous savez que nous sommes tous grands électeurs mais que la population de la ville justifie que nous élisions 14 délégués supplémentaires sur un scrutin de liste proportionnellement à la composition de notre conseil à la plus forte moyenne et c'est donc pour faire cela et seulement pour faire cela, il n'y aura pas d'autre débat, que nous sommes amenés à nous réunir, le décret indiquant que ce point doit être le seul inscrit à l'ordre du jour.

Donc vendredi 10 à 18 heures.

Il est clair que dans tout conseil c'est toujours important mais que le conseil devra être relativement court et que le cas échéant si des procurations devaient être données on les prendrait d'autant plus que la période permet d'en augmenter le nombre le cas échéant.

Mes chers collègues, nous nous retrouvons vendredi et le prochain conseil prévisionnel est le 28 septembre. D'ici là je vous souhaite une bonne fin de journée. Merci à tous.

La séance est levée à 19 heures 05.